

Date de parution : Vendredi 5 janvier 2018

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU STIF



L'autorité organisatrice de vos
transports en ile-de-france

N°121 – Octobre à novembre 2017
Conseils des 15 novembre et 13 décembre 2017

INFORMATIONS

Sont publiées au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Île-de-France :

- les délibérations du conseil du Syndicat également consultables sur le site internet d'Île-de-France Mobilités,
- les décisions du directeur général ou des directeurs, prises par délégation.

Les annexes aux délibérations et décisions non publiées au présent recueil sont consultables au siège du Syndicat.

Le présent recueil est publié et consultable sur le site internet d'Île-de-France Mobilités

SOMMAIRE

	Pages
<u>Délibérations du conseil d'administration du 15 novembre 2017</u>	
<u>Fonctionnement du Syndicat</u>	
Délibération n°2017/794 – Election d'un membre à la Commission des investissements	19
Délibération n°2017/795 – Election d'un membre à la Commission de la qualité de service, accessibilité et relations avec les usagers	20
Délibération n°2017/801 – Election d'un membre à la Commission de l'offre de transport	21
Délibération n°2017/796 – Désignation des membres de la Commission d'appel d'offre (CAO)	22
Délibération n°2017/797 – Désignation des membres de la Commission de délégation de service public (CDSP)	24
Délibération n°2017/798 – Désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)	26
Délibération n°2017/799 – Désignation des représentants du Syndicat des transports d'Île-de-France au sein du Groupement des autorités responsables de transport (GART)	27
<u>Budget</u>	
Délibération n°2017/800 – Débat d'orientation budgétaire 2018	29
<u>Délibérations du conseil d'administration du 13 décembre 2017</u>	
<u>Fonctionnement du Syndicat</u>	
Délibération n°2017/823 – Election d'un membre à la Commission des investissements	30

Délibération n°2017/828 – Election d'un membre à la Commission de la qualité de service, accessibilité et relations avec les usagers	31
Délibération n°2017/829 – Election d'un membre à la Commission de l'offre de transport	32
<u>Budget, tarification</u>	
Délibération n°2017/820 – Budget primitif 2018	33
Délibération n°2017/822 – Majoration des tarifs de la TICPE pour l'année 2018	181
Délibération n°2017/821 – Révision du tarif Améthyste 1-5 pour le Val-de-Marne	182
<u>Offre de transport</u>	
Délibération n°2017/832 – Offre de transport du RER D – Service annuel 2019	186
Délibération n°2017/833 – Adaptation des gares de Corbeil-Essonnes, Viry-Châtillon et Juvisy suite à la refonte d'offre du Service annuel 2019 sur la ligne D	190
Délibération n°2017/834 – Développement du réseau bus et renforts d'offre : avenant n°2 au CT3 – Réseau Goëlys	191
Délibération n°2017/835 – Développement du réseau bus et renforts d'offre : avenant n°3 au CT3 et avenant n°1 à la convention partenariale – Réseau Versailles Grand Parc	192
Délibération n°2017/836 – Développement du réseau bus et renforts d'offre : avenant n°2 au CT3 – Réseau Valbus Elargi	194
Délibération n°2017/837 – Développement du réseau bus et renforts d'offre : avenant n°3 au CT3 et avenant n°1 à la convention partenariale – Réseau Plaine de Versailles 023-015	195
Délibération n°2017/838 – Développement du réseau bus et renforts d'offre : avenant n°3 au CT3 – Réseau Plaine de Versailles 023-027	197
Délibération n°2017/839 – Développement du réseau bus et renforts d'offre : avenant n°4 au CT3 – Réseau La Bassée	198
Délibération n°2017/840 – Développement du réseau bus et renforts d'offre : avenant n°2 au CT3 et avenant n°1 à la convention partenariale – Réseau Est Seine et Marne et Montois	199
Délibération n°2017/841 – Développement du réseau bus et renforts d'offre : avenant n°2 au CT3 – Réseau Tam Limay	201
Délibération n°2017/842 – Développement du réseau bus et renforts d'offre : avenant n°2 au CT3 (Orsay – TIPS) et avenant n°2 au CT3 (SAVAC) – Réseau Les Ulis Massy Saclay	202

Délibération n°2017/843 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°2 au CT3 – Réseau Seine Sénart Bus	204
Délibération n°2017/844 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°2 au CT3 – Réseau Dourdannais	205
Délibération n°2017/845 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°3 au CT3 – Réseau SitBus Stigo	206
Délibération n°2017/846 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°2 au CT3 – Réseau Val d’Essonne	207
Délibération n°2017/847 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°2 au CT3 – Réseau de l’Arpajonnais	208
Délibération n°2017/848 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°2 au CT3 – Réseau Val d’Yerres	209
Délibération n°2017/849 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°3 au CT3 et avenant n°2 à la convention partenariale – Réseau Express 34-46-20	210
Délibération n°2017/850 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°3 au CT3 – Réseau Arlequin Plateau Briard	212
Délibération n°2017/851 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°2 au CT3 – Réseau Express Sud Ile-de-France	213
Délibération n°2017/852 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°2 au CT3 – Réseau Orgebus Genovebus	214
Délibération n°2017/853 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°3 au CT3 – Réseau Centre Essonne	215
Délibération n°2017/854 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°1 à la convention partenariale – Réseau Vélizy	216
Délibération n°2017/855 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : convention partenariale – Réseau Le Parisis	217
Délibération n°2017/856 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°1 à la convention partenariale – Réseau Valoise	218
Délibération n°2017/857 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°1 à la convention partenariale – Réseau Résalys	219
Délibération n°2017/858 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°1 à la convention partenariale – Réseau Entre Seine et Forêt	220
Délibération n°2017/859 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°2 à la convention partenariale – Réseau Poissy Aval	221
Délibération n°2017/860 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°1 à la convention partenariale – Réseau Pays de Meaux	222
Délibération n°2017/861 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°2 à la convention partenariale – Réseau Pep’s	223

Délibération n°2017/862 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°2 à la convention partenariale – Réseau SQY	224
Délibération n°2017/863 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°1 à la convention partenariale – Réseau Aériale	225
Délibération n°2017/864 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°1 à la convention partenariale – Réseau Etampois	226
Délibération n°2017/865 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : convention partenariale – Réseau Nord Hurepoix Essonne	227
Délibération n°2017/866 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : convention partenariale avec l’EPT VSGP – Réseau Paladin	228
Délibération n°2017/867 – Développement du réseau bus et renforts d’offre : convention partenariale avec la CA Paris Saclay – Réseau Paladin	229
Délibération n°2017/868 - Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°1 au contrat de DSP pour l’exploitation de la ligne régulière routière reliant Torcy à Créteil	230
Délibération n°2017/869 - Développement du réseau bus et renforts d’offre : avenant n°1 au contrat de DSP pour l’exploitation des lignes régulières Express empruntant l’autoroute A14 et de la ligne Express reliant Les Mureaux à Saint-Quentin-en-Yvelines	231
Délibération n°2017/870 – Avenant générique n°1 aux contrats d’exploitation de type 3	233
Délibération n°2017/871 – Ajustement de la rémunération des contrats de type 3 pour tenir compte de diverses mesures et décisions modifiant les charges des entreprises (revalorisation des contributions C16 et C19)	234
Délibération n°2017/872 – Premiers retours de l’expérimentation d’une prime au covoiturage et prolongation de l’opération	242
Délibération n°2017/873 – Convention de délégation de compétence en matière de service PAM au département des Yvelines	243
Délibération n°2017/874 – Convention de délégation de compétence en matière de service PAM au département des Hauts-de-Seine	245
Délibération n°2017/875 – Convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transports publics réservés aux élèves à la Communauté d’agglomération Rambouillet Territoires	247
Délibération n°2017/876 – Convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transports publics réservés aux élèves à la Commune de Maurecourt	248
Délibération n°2017/877 – Convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transports publics réservés aux élèves à la commune de BUC	249
Délibération n°2017/878 – Convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transports publics réservés aux élèves à la commune de Prunay-en-Yvelines	250

Délibération n°2017/879 – Délégation de compétence en matière de services réguliers locaux : SRL – EPT Est Ensemble – avenant n°2 à la convention	251
Délibération n°2017/880 – Délégation de compétence en matière de services réguliers locaux : SRL – EPT Paris Ouest La Défense – avenant n°3 à la convention	253
Délibération n°2017/881 – Délégation de compétence en matière de services réguliers locaux : TAD – Communauté de Communes du Provinois - convention	255
Délibération n°2017/882 – Délégation de compétence en matière de services réguliers locaux : SRL – Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc – avenant n°3 à la convention	257
Délibération n°2017/883 – Délégation de compétence en matière de services réguliers locaux : TAD – Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing - avenant n°3 à la convention	259
Délibération n°2017/884 – Délégation de compétence en matière de services réguliers locaux : TAD – Communauté de Communes de l'Orée de la Brie - convention	261

Qualité de service

Délibération n°2017/889 – Plan d'actions en faveur de l'accessibilité et modalités de participation financière pour la mise aux normes des points d'arrêt	263
Délibération n°2017/890 – Convention de financement pour la réalisation du cabage de la Gare de Paris Saint-Lazare	266
Délibération n°2017/891 – Création d'un parc relais en gare de Nangis	267
Délibération n°2017/892 – Réhabilitation et labellisation du parc relais en gare de Persan-Beaumont	268
Délibération n°2017/893 – Services en gare – Programme confort d'attente en gare : déploiement de la 2 ^{ème} tranche de 80 espaces d'attente connectés	269
Délibération n°2017/894 – Amélioration de la qualité de service : régularisation de subventions	270

Matériel roulant

Délibération n°2017/824 – Métro ligne 11 : convention de financement pour l'acquisition de 20 rames MP14 (5 voitures)	271
Délibération n°2017/830 – Avenant n°1 à la convention de financement avec SNCF Mobilités pour l'acquisition de 83 rames REGIO2N pour les lignes N, D ou R du réseau Transilien	272
Délibération n°2017/831 – Convention de financement avec SNCF Mobilités pour l'acquisition de 9 rames pour la ligne N du réseau Transilien	274

Contrats, conventions financières

Délibération n°2017/885 – Convention avec la région Grand Est relative aux principes d'organisation, de coopération et de prise en charge des trains assurant le service Paris – Troyes – Belfort - Mulhouse	275
Délibération n°2017/886 – Avenant n°10 au contrat 2016/2019 avec SNCF Mobilités	276
Délibération n°2017/887 – Avenant n°9 au contrat 2016/2020 avec la RATP	287

Grands projets d'investissement

Délibération n°2017/895 – Schéma directeur de la ligne R : études d'avant-projet et convention de financement pour l'adaptation des infrastructures SNCF Réseau pour le déploiement du REGIO2N sur la ligne R	305
Délibération n°2017/896 – Nouvelles gares d'Ile-de-France – Schéma directeur du RER D : études d'avant-projet et convention de financement pour l'extension des abris filants sur les quais 2, 3 et 4 de la gare de Corbeil-Essonnes	307
Délibération n°2017/897 – Prolongement du tramway T3B de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine : schéma de principe, dossier d'enquête environnementale, avenant à la convention de financement des études de DOCP, concertation préalable, schéma de principe et enquête publique, convention de financement des études d'avant-projet, de projet et de la mission ACT, désignation de la maîtrise d'ouvrage	308
Délibération n°2017/898 – Convention de financement PRO, ACT et travaux du site de maintenance et de remisage du Tzen 4	310
Délibération n°2017/899 – TCSP Argenteuil – Bezons – Sartrouville – Corneilles : DOCP	312
Délibération n°2017/900 – Pôle de Melun : DOCP et modalités de la concertation	315
Délibération n°2017/901 – Gare de Saint-Denis – L'Ile-Saint-Denis : bilan de la concertation	317
Délibération n°2017/902 – Gare de Poissy : bilan de la concertation	319
Délibération n°2017/903 – Nouvelles gares d'Ile-de-France : tripôle Gare de Lyon – Gare de Bercy – Gare d'Austerlitz : convention de financement des études de schéma de principe et d'avant-projets	322

<u>Marchés publics</u>	
Délibération n°2017/904 – Marché 2017-051 : AMO pilotage d'investigations géotechniques et de recherches de pollutions dans les sols, les eaux souterraines et les enrobés	324
Délibération n°2017/905 – Marché 2017-015 : marché de travaux des corps d'états architecturaux dans le cadre de la construction du futur site de maintenance et de remisage du tramway Tram 9 – Secteur des Vœux à Orly	325

Délibération n°2017/906 – Marché 2017-016 : marché de travaux des corps d'états techniques dans le cadre de la construction du futur site de maintenance et de remisage du tramway Tram 9 – Secteur des Vœux à Orly	327
Délibération n°2017/907 – Marché 2017-017 : Tramway T9 Paris – Orly Ville – Accord cadre à bons de commande TAV – GTC – Système de telecom audio video – Gestion technique centralisée	329
Délibération n°2017/908 – Marché 2017-050 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la compensation environnementale	330
Délibération n°2017/909 – Marché 2017-027 : Tramway T9 Paris – Orly Ville - Marché des travaux d'aménagements urbains – Communes de Paris, Ivry et Vitry	331
Délibération n°2017/910 – Avenant n°3 au marché 2011-26 : mandat de maîtrise d'ouvrage - TCSP Massy – Saclay phase 2	333
Délibération n°2017/911 – Avenant n°4 au marché 2011-26 : mandat de maîtrise d'ouvrage - TCSP Massy – Saclay phase 2	334
Délibération n°2017/912 – Avenant n°3 au marché 2012-94 : débranchement du tram-train T4 jusqu'à Clichy-sous-Bois et Montfermeil – Marché de maîtrise d'œuvre générale	335
Délibération n°2017/913 – Avenant n°2 au lot 2 du marché 2013-76 : terrassement et assainissement chaussée équipement signalisation relatif à la réalisation du TCSP Massy-Saclay phase 2 Ecole Polytechnique Christ de Saclay	336
Délibération n°2017/914 – Avenant n°3 au lot 2 du marché 2013-76 : terrassement assainissement chaussée équipement signalisation relatif à la réalisation du TCSP Massy-Saclay phase 2 Ecole Polytechnique Christ de Saclay	337
<u>Divers</u>	
Délibération n°2017/915 – Adhésion à l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public - AGIR	338
Délibération n°2017/916 – Gestion des ressources humaines : modification du tableau des effectifs	339
Délibération n°2017/917 – Gestion des ressources humaines : mise en place d'une phase d'expérimentation du télétravail pour les agents du Syndicat des transports d'Ile-de-France	342
<u>Décisions du directeur général</u>	
<u>Délégation de signature</u>	
Décision n°2017/789 du 20 octobre 2017 portant délégation de signature à M. Julien MATABON pour la période du 30 octobre au 3 novembre 2017 inclus	344

Décision n°2017/804 du 06 novembre 2017 portant délégations de signatures au sein de l'Agence comptable du Syndicat	345
Décision n°2017/805 du 06 novembre 2017 portant délégation de signature à M. Olivier FRANCOIS, Directeur de Cabinet	347
Décision n°2017/806 du 06 novembre 2017 portant délégations de signatures au sein de la Direction générale adjointe Développement	349
Décision n°2017/807 du 06 novembre 2017 portant délégations de signatures au sein de la Direction générale adjointe Exploitation	354
Décision n°2017/808 du 06 novembre 2017 portant délégations de signatures au sein de la Direction générale adjointe Finances et Ressources	363
Décision n°2017/809 du 06 novembre 2017 portant délégation de signature au sein de la Direction Relations voyageurs et territoires	372
Décision n°2017/819 du 29 novembre 2017 portant délégation de signature à M. Xavier GUEPET, Directeur de la Communication	374

Finances

Décision n°2017/811 du 31 octobre 2017 – Consignation d'une somme due aux époux CHEBREK-BOUTICHE dans le cadre de leur expropriation pour la réalisation du projet de débranchement du T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil	376
Décision n°2017/812 du 31 octobre 2017 – Consignation d'une somme due à la SCI PAAS 72 dans le cadre de son expropriation pour la réalisation du projet de branchement du tramway T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil	379
Décision n°2017/813 du 31 octobre 2017 – Consignation d'une somme due à la SARL VALIBIS dans le cadre de son expropriation pour la réalisation du projet de débranchement du T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil	382
Décision n°2017/816 du 06 novembre 2017 – Consignation d'une somme due à la SCI La Prairie de Rossays dans le cadre de son expropriation pour la réalisation du projet de tram-train entre Massy et Evry	385

Patrimoine

Décision n°2017/810 du 31 octobre 2017 – Acquisition et prise de possession de plusieurs biens situés à Morsang-sur-Orge (91) pour la réalisation du projet de tram-train Massy - Evry	387
--	-----

Versement transport

Décision n°2017/918 du 28 novembre 2017 relative à l'abrogation d'une décision d'exonération du versement de transport – APEI de la Vallée de Chevreuse	389
---	-----

Qualité de service

Décision n°2017/787 du 19 octobre 2017 – Programme d'investissement
qualité de service : opérations inférieures à 200 000 € 391

Décision n°2017/788 du 19 octobre 2017 – Programme d'investissement
qualité de service : opérations comprises entre 200 000 € et 2 000 000 € 396

Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France

Décision n°2017/815 du 08 novembre 2017 – Autorisation provisoire
d'exploitation de la ligne n°269-269-002 « Les Ulis-Centre commercial /Jouy-
en-Josas Gare » exploitée par l'entreprise TIPS – CT3 réseau Les Ulis Massy
Saclay 398

Décision n°2017/921 du 27 novembre 2017 – Autorisation provisoire
d'exploitation de la ligne n°027-027-005 « Les Mesnuls – Saint-Quentin-en-
Yvelines » par les Cars Hourtoule – CT3 réseau Plaine de Versailles 399



Séance du 15 novembre 2017

Délibération n°2017/794

**ELECTION D'UN MEMBRE DE LA
COMMISSION DES INVESTISSEMENTS**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le règlement intérieur du conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France approuvé par la délibération n°2006/202 du 15 mars 2006 et modifié par la délibération n°2008/331 du 07 mai 2008 et par la délibération n°2014/220 du 05 juin 2014 et par les délibérations n°2016/023 et n°2016/030 du 17 février 2016 ;
- VU** la démission de Mme Brigitte KUSTER ;
- VU** la démission de M. Bernard GAUDUCHEAU ;
- VU** le rapport n° 2017/794 à 799 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : Sont élus membres de la commission des investissements :
- Mme Delphine BÜRKLI, représentant le conseil régional d'Île-de-France,
- M. Brice NKONDA, représentant le conseil régional d'Île-de-France.

ARTICLE 2 : M. Brice NKONDA est élu président de la Commission des investissements.

ARTICLE 3 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des Transports d'Île-de-France et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE



Séance du 15 novembre 2017

Délibération n° 2017/795

**ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE LA
QUALITE DE SERVICE, D'ACCESSIBILITE ET DES
RELATIONS AVEC LES USAGERS**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le règlement intérieur du conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France approuvé par la délibération n°2006/202 du 15 mars 2006 et modifié par la délibération n°2008/331 du 07 mai 2008 et par la délibération n°2014/220 du 05 juin 2014 et par les délibérations n°2016/023 et n°2016/030 du 17 février 2016 ;
- VU** la démission de M. Yannick BOEDEC ;
- VU** la délibération du Conseil départemental du Val d'Oise en date du 25 octobre 2017 désignant M. Philippe Rouleau en remplacement de M. Yannick BOEDEC ;
- VU** le rapport n°2017/794 à 799 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : M. Philippe ROULEAU, administrateur du Syndicat des Transports d'Île-de-France représentant le conseil départemental du Val d'Oise, est élu membre de la commission de la qualité de service, d'accessibilité et des relations avec les usagers.

ARTICLE 2 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des Transports d'Île-de-France et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE



Séance du 15 novembre 2017

Délibération n°2017/801

**ELECTION D'UN MEMBRE DE LA
COMMISSION DE L'OFFRE DE TRANSPORT**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le règlement intérieur du conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France approuvé par la délibération n°2006/202 du 15 mars 2006 et modifié par la délibération n°2008/331 du 07 mai 2008 et par la délibération n°2014/220 du 05 juin 2014 et par les délibérations n°2016/023 et n°2016/030 du 17 février 2016 ;
- VU** la démission de M. GAUDUCHEAU ;
- VU** la délibération du Conseil Régional en date du 18 octobre 2017 désignant M. Brice NKONDA en remplacement de M. GAUDUCHEAU ;
- VU** le rapport n° 2017/794 à 799 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : M. Brice NKONDA, administrateur du Syndicat des Transports d'Île-de-France représentant le conseil régional d'Île-de-France, est élu membre de la commission de l'offre de transport.

ARTICLE 2 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des Transports d'Île-de-France et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESE



Séance du 15 novembre 2017

Délibération n°2017/796

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** les articles L 1414-1 à L 1414-4 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU** la délibération n°2016/182 du 1^{er} juin 2016 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- VU** la démission de Mme Brigitte KUSTER ;
- VU** la démission de M. Jacques BAUDRIER de la CAO, de la CDSP et du Jury de Concours et Jury de Maîtrise d'œuvre ;
- VU** la démission de M. Yannick BOEDEC ;
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 18 octobre 2017 désignant Mme Delphine BÜRKLI en remplacement de Mme Brigitte KUSTER ;
- VU** la délibération du Conseil départemental du Val d'Oise en date du 25 octobre 2017 désignant M. Philippe Rouleau en remplacement de M. Yannick BOEDEC ;
- VU** le rapport n°2017/794 à 799 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : abroge la délibération n°2016/182 du 1^{er} juin 2016 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

ARTICLE 2 : élit pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

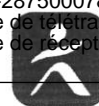
Membres titulaires	Membres suppléants
Thierry MEIGNEN	Philippe ROULEAU
Claude BODIN	Delphine BÜRKLI
Marianne DURANTON	Didier DOUSSET
Pierre SERNE	Julie BOILLLOT
Isabelle BERESSI	Corinne VALLS

ARTICLE 3 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des Transports d'Île-de-France et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSÉ



Séance du 15 novembre 2017

Délibération n°2017/797

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** les articles L.1411-5, D.1411-3 et D.1411-4 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** la délibération n°2006/213 du 15 mars 2006 relative aux modalités de désignation des membres de la commission de délégation de service public ;
- VU** la délibération n°2016/183 du 1^{er} juin 2016 portant désignation des membres de la commission de délégation de service public ;
- VU** la démission de Mme Brigitte KUSTER ;
- VU** la démission de M. Jacques BAUDRIER de la CAO, de la CDSP et du Jury de Concours et Jury de Maîtrise d'œuvre ;
- VU** la démission de M. Yannick BOEDEC ;
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 18 octobre 2017 désignant Mme Delphine BÜRKLI en remplacement de Mme Brigitte KUSTER ;
- VU** la délibération du Conseil départemental du Val d'Oise en date du 25 octobre 2017 désignant M. Philippe Rouleau en remplacement de M. Yannick BOEDEC ;
- VU** le rapport n°2017/794 à 799 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : abroge la délibération n°2016/183 du 1^{er} juin 2016 portant désignation des membres de la commission de délégation de service public ;

ARTICLE 2 : élit pour siéger à la commission de délégation de service public :

Membres titulaires	Membres suppléants
Thierry MEIGNEN	Philippe ROULEAU
Claude BODIN	Delphine BÜRKLI
Marianne DURANTON	Didier DOUSSET
Pierre SERNE	Julie BOILLOT
Isabelle BERESSI	Corinne VALLS

ARTICLE 3 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des Transports d'Île-de-France et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE



Séance du 15 novembre 2017

Délibération n° 2017/798

**ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** la délibération du STIF n°2015/163 du 27 mai 2015 relative aux modalités de désignation de la commission consultative des services publics locaux ;
- VU** la démission de M. Yannick BOEDEC ;
- VU** la délibération du Conseil départemental du Val d'Oise en date du 25 octobre 2017 désignant M. Philippe Rouleau en remplacement de M. Yannick BOEDEC ;
- VU** le rapport n°2017/794 à 799 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : La délibération n°2016/064 du 30 mars 2016 est abrogée ;

ARTICLE 2 : sont désignés pour siéger à la commission consultative des services publics locaux :

Au titre des représentants du Conseil :	Au titre des représentants d'associations d'usagers :
- M. Thierry MEIGNEN	- M. Gérard SCHREPFER (Léo Lagrange)
- M. Philippe ROULEAU	- Mme Simone BIGORGNE (AUT-FNAUT)
- Mme Isabelle BERESSI	- M. Guy BASTIEN (UFC Que Choisir)

ARTICLE 3 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des Transports d'Île-de-France et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE



Séance du 15 novembre 2017

Délibération n° 2017/799

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU
SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE
AU SEIN DU GROUPEMENT DES AUTORITES
RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART)**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** la délibération n°2008/764 du 02 octobre 2008 portant adhésion du STIF au GART ;
- VU** les statuts du GART, approuvés par son assemblée générale mixte du 30 septembre 2015 ;
- VU** le règlement intérieur du conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France approuvé par la délibération n°2006/202 du 15 mars 2006 et modifié par la délibération n°2008/331 du 07 mai 2008 et par la délibération n°2014/220 du 05 juin 2014 et par les délibérations n°2016/023 et n°2016/030 du 17 février 2016 ;
- VU** la démission de Mme Brigitte KÜSTER ;
- VU** la délibération du Conseil Régional en date du 18 octobre 2017 désignant Mme Delphine BÜRKLI en remplacement de Mme Brigitte KÜSTER ;
- VU** le rapport n°2017/794 à 799 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : la délibération n°2016/013 du 20 janvier 2016 est abrogée ;

ARTICLE 2 :

- Monsieur Stéphane BEAUDET
- Monsieur François DUROVRAY
- Monsieur Pierre SERNE

sont élus en tant que représentants titulaires du Syndicat des Transports d'Île-de-France au sein du GART ;

- Monsieur Claude BODIN
- Monsieur Fabien GUILLAUD-BATAILLE
- Madame Delphine BÜRKLI

sont élus en tant que représentants suppléants du Syndicat des Transports d'Île-de-France au sein du GART.

ARTICLE 3 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des Transports d'Île-de-France et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE

Conseil d'administration
du Syndicat des Transports d'Île-de-France 

Séance du 15 novembre 2017

Délibération n° 2017/800

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** le code des juridictions financières, dans sa rédaction issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment de son article 107 ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptables applicables au Syndicat des Transports d'Île-de-France (INTB0500872A) ;
- VU** le rapport n° 2017/800 ;
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 10 novembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : Prend acte que la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2018 susvisé a bien donné lieu à un débat.

ARTICLE 2 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE



Séance du 13 décembre 2017

Délibération n°2017/823

**ELECTION D'UN MEMBRE DE LA
COMMISSION DES INVESTISSEMENTS**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le règlement intérieur du conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France approuvé par la délibération n°2006/202 du 15 mars 2006 et modifié par la délibération n°2008/331 du 07 mai 2008 et par la délibération n°2014/220 du 05 juin 2014 et par les délibérations n°2016/023 et n°2016/030 du 17 février 2016 ;
- VU** la délibération n° CR 2017-166 du 23 novembre 2017 relative à la désignation des représentants du Conseil régional d'Île-de-France dans divers organismes ;
- VU** la démission de M. Jonathan KIENZLEN ;
- VU** le rapport n° 2017/823, 828 et 829 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : Mme Dominique BARJOU, administratrice du Syndicat des Transports d'Île-de-France représentant le Conseil régional d'Île-de-France, est élue membre de la Commission des investissements.

ARTICLE 2 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des Transports d'Île-de-France et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSÉ



Séance du 13 décembre 2017

Délibération n°2017/828

**ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE LA
QUALITE DE SERVICE, ACCESSIBILITE ET RELATIONS
AVEC LES USAGERS**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le règlement intérieur du conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France approuvé par la délibération n°2006/202 du 15 mars 2006 et modifié par la délibération n°2008/331 du 07 mai 2008 et par la délibération n°2014/220 du 05 juin 2014 et par les délibérations n°2016/023 et n°2016/030 du 17 février 2016 ;
- VU** la délibération n° CR 2017-166 du 23 novembre 2017 relative à la désignation des représentants du Conseil régional d'Île-de-France dans divers organismes ;
- VU** la démission de M. François KALFON ;
- VU** le rapport n° 2017/823, 828 et 829 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : M. Olivier THOMAS, administrateur du Syndicat des Transports d'Île-de-France représentant le Conseil régional d'Île-de-France, est élu membre de la Commission de la qualité de service, accessibilité et relations avec les usagers.

ARTICLE 2 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des Transports d'Île-de-France et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE

Conseil d'administration

du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Séance du 13 décembre 2017

Délibération n°2017/829

ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE L'OFFRE DE TRANSPORT

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le règlement intérieur du conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France approuvé par la délibération n°2006/202 du 15 mars 2006 et modifié par la délibération n°2008/331 du 07 mai 2008 et par la délibération n°2014/220 du 05 juin 2014 et par les délibérations n°2016/023 et n°2016/030 du 17 février 2016 ;
- VU** la délibération n° CR 2017-166 du 23 novembre 2017 relative à la désignation des représentants du Conseil régional d'Île-de-France dans divers organismes ;
- VU** la démission de M. François KALFON ;
- VU** le rapport n° 2017/823, 828 et 829 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : M. Olivier THOMAS, administrateur du Syndicat des Transports d'Île-de-France représentant le Conseil régional d'Île-de-France, est élu membre de la Commission de l'offre de transport.

ARTICLE 2 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des Transports d'Île-de-France et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESE

Séance du 13 décembre 2017

Délibération n°2017/820

BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 et suivants et R 1241-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptables applicables au Ile-de-France Mobilités (INTB0500872A) ;
- VU** la délibération n°2017/613 du Conseil d'Ile-de-France Mobilités approuvant le règlement budgétaire et financier d'Ile-de-France Mobilités ;
- VU** la délibération n°2017/433 approuvant le cadre budgétaire et comptable M57 ;
- VU** le rapport n°2017/820 et 822 ;
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 7 décembre 2017 ;

CONSIDERANT qu'en application de du 13° de l'article R1241-9 du code des transports « [...] *ne peuvent pas être déléguées et doivent faire l'objet de décisions du Conseil : [...] 13° L'approbation des emprunts d'un montant supérieur à un seuil qu'il fixe* », il convient de fixer le seuil correspondant ainsi que de déterminer les conditions de réalisation des opérations financières utiles et nécessaires pour financer les investissements prévus par le budget et à passer à cet effet les actes correspondants.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : adopte le budget primitif d'Ile-de-France Mobilités pour l'exercice 2018 ;

ARTICLE 2 : le seuil d'approbation des emprunts, au-delà duquel l'approbation relève du conseil, en application de l'article R1241-9 du code des transports, est fixé à 553 989 871 € ;

ARTICLE 3 : autorise le directeur général, dans les conditions définies ci-après, à réaliser les opérations financières utiles et nécessaires pour financer les investissements prévus par le budget 2018 et à passer à cet effet les actes correspondants, notamment :

1. à la mobilisation de tous types de financements, destinés au financement des investissements prévus par le budget 2018, dans la limite des montants inscrits au budget. Les montants inscrits au budget s'entendent comme ceux du budget principal et des décisions modificatives intervenant en cours d'exercice.

Ces financements devront être libellés en euros.

Leur taux devra être classé 1-A, 2-A ou 1-C au sein de la grille de classification des risques, telle que définie par la Charte de Bonne Conduite (« Charte Gissler annexée à la présente délibération »). Ces classifications exposent notamment Ile-de-France Mobilités aux indexations suivantes :

- Le taux fixe
- Les références monétaires de la zone euro : Euribor, EONIA et ses déclinaisons françaises (TAM TAG T4M)

- Les taux des livrets règlementés : Livret A, LEP
- L'inflation : française ou européenne
- Les références du marché obligataire : notamment OAT, ~~TME~~, ~~TMO~~, ~~TEC~~ pour le marché français
- Les références du marché de swap : CMS (constant maturity swap)

La mobilisation de ces financements s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion de la dette engagée par Ile-de-France Mobilités qui vise à faire face efficacement à l'évolution des conditions de marché, autrement dit à :

- ⇒ maîtriser le risque de taux inhérent à la volatilité des marchés,
- ⇒ optimiser la charge d'intérêts.

Ces financements pourront comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de procéder à des tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
 - la possibilité de rembourser temporairement le prêt en cas de trésorerie excédentaire, avec reconstitution du droit à mobilisation,
 - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt (dans la limite de la grille de risque définie supra),
 - la possibilité de modifier la durée,
 - la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
 - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;
2. aux renégociations, aux remboursements anticipés de prêts en cours avec ou sans pénalités et contracter éventuellement tous contrats de prêt nécessaires au refinancement des capitaux restant dus et, le cas échéant, des pénalités ;
3. à la signature des opérations de couvertures de risques de taux, en complément des conventions de financement déjà signées et à résilier ou à modifier, avec ou sans indemnité, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction de la fluctuation des taux d'intérêt.

Ces opérations visent notamment à :

- neutraliser un risque de taux inhérent à la volatilité des marchés,
- diminuer la charge d'intérêts des emprunts,
- diversifier la nature des indexations en fonction de l'évolution des marchés.

3.1 Ces opérations comprennent notamment la conclusion de contrats :

- d'échange de taux d'intérêt ou SWAP modifiant ainsi l'exposition du ou des prêts visés,
- de garantie d'un taux plafond (CAP), d'un taux plancher (FLOOR), d'un taux plafond et d'un taux plancher (COLLAR ou TUNNEL),
- de garantie d'un taux futur : accord de taux futur (FRA) pour une échéance exposée.

3.2 Les index des encours concernés devront respecter, après couvertures de taux, la même classification des risques que celle définie pour les financements (1-A, 2-A ou 1-C).

3.3 La durée et le montant des contrats de couverture ne pourront excéder la durée et les capitaux restant dus des sous-jacents.

3.4 Les opérations de couverture déjà réalisées pourront faire l'objet d'annulations. Dans ce cas, une soulte de débouclage, calculée en fonction du niveau du marché au moment de l'opération de débouclage, assimilable à une indemnité actuarielle, pourra être perçue ou versée par la collectivité.

3.5 Le directeur général est autorisé à :

- lancer les consultations auprès des établissements de crédit,
- passer les ordres auprès du ou des établissements sélectionnés,
- signer les contrats de couverture ou de retournement, au nom et pour le compte d'Ile-de-France Mobilités,
- régler les primes dues au titre des opérations et les commissions dues aux banques ou établissement contrepartie,
- réaliser toutes les démarches légales nécessaires à la mise en place de couvertures, en accord avec la réglementation européenne EMIR : renouveler l'identifiant d'Ile-de-France Mobilités en tant qu'intervenant sur le marché (identifiant dit « LEI »), signer toute convention permettant de déclarer les opérations dérivées contractées par Ile-de-France Mobilités, de régler le cas échéant les différends qui pourraient survenir et d'opérer les rapprochements de portefeuille obligatoires. La législation pouvant évoluer, cette liste de démarches n'est pas exhaustive

4. à la réalisation de toutes les opérations susvisées liées à la gestion des emprunts existants ou mobilisés en cours d'année 2018 ;

ARTICLE 4 : autorise le directeur général à :

1. contractualiser les outils nécessaires à la gestion de trésorerie à Ile-de-France Mobilités. Pour l'exercice 2018, le montant cumulé des instruments de gestion de trésorerie en cours de validité est arrêté à 400 M€ par le Conseil.
2. procéder à toutes les opérations liées à la gestion de ces outils de trésorerie.

ARTICLE 5 : Le conseil d'Ile-de-France Mobilités sera tenu informé de toutes les opérations effectuées dans le cadre des articles 3 et 4.

1. Un rapport sera présenté annuellement au Conseil, décrivant la réalisation des opérations, et faisant ressortir leurs principales caractéristiques.
2. Concernant les opérations de couverture des risques de taux, une annexe sera jointe au compte administratif ainsi qu'au budget primitif de chaque exercice suivant la date de conclusion du ou des contrats. Elle regroupera les caractéristiques de chaque contrat, le montant des éléments de dette couverts, le montant maximum autorisé de la dette susceptible d'être couverte et le montant autorisé par la collectivité pour l'année considérée, enfin le coût effectif des lignes de trésorerie et des instruments de couverture associés comparé.

ARTICLE 6 : La décision de réaliser une opération financière avec un établissement sera désormais appréciée en tenant compte de la situation de cet établissement au regard des Etats et territoires non coopératifs telle que définie par arrêté ministériel chaque année au 1er janvier, en application du deuxième alinéa du paragraphe 1 de l'article 238-0 A du Code Général des Impôts, ainsi que les procédures et outils que l'établissement a pu mettre en place afin de lutter contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale.

ARTICLE 7 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs d'Ile-de-France Mobilités.

La présidente du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France



Valérie PÉCRESSÉ

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC : Syndicat des Transports d Ile de France (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28750007800020

POSTE COMPTABLE : Agent comptable du STIF

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Budget 2018 (3)

ANNEE 2018

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	77
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	78
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	80
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	83
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	87

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	89
A1.01 - Opérations non ventilables	92
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	93
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	96
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	100
A2.01 - Opérations non ventilables	102
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	103
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	109

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	113
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	114
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	120
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	121
B3.1 - Etat des provisions constituées	122
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	124
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1 - Subventions versées	126
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	127
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	136
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	137
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	138
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	140
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	141
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	142
D4 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	144

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	12027565

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	477.63
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	519.94
3	Dépenses d'équipement brut / population	94.83
4	Encours de dette / population (2)	142.44
5	DGF / population	0.53%
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	93.33%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	18.24%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	27.40%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	8.14%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I
B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
 (3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
 (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
 - semi budgétaire ;
 - budgétaire par délibération N° ... du ...
 (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
 (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		I
		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	-174 122 892,70 A1
Investissement	0,00	0,00 (3)	-174 122 892,70 A2
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	0,00 A3

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses		Recettes		Solde (B)
I + II	0,00	III + IV	0,00	B1
Investissement	0,00	III	0,00	B2
Fonctionnement	0,00	IV	0,00	B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1
Investissement	A2 + B2
Fonctionnement	A3 + B3
	-174 122 892,70
	-174 122 892,70
	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impôts locaux	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

	II
	A

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	1 526 431 511,25	1 526 431 511,25
	+	+

REPORTS	0,00	0,00
	+	+
	0,00	0,00
	=	=

	1 526 431 511,25	1 526 431 511,25
	+	+
	0,00	0,00
	=	=

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	6 547 586 575,00	6 547 586 575,00
	+	+

REPORTS	0,00	0,00
	+	+
	0,00	0,00
	=	=

	6 547 586 575,00	6 547 586 575,00
	+	+
	0,00	0,00
	=	=

	8 074 018 086,25	8 074 018 086,25
--	------------------	------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

II
B1

Numéro	AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
	Libellé			
D 3 2017/3	AGC Grand Est			0,00
D 2 2006/3	AP Etudes infrastructures			0,00
D 5 2006/16	Accessibilité PMR			0,00
D 4 2014/1	Acquisition dépôt bus			0,00
D 4 2013/2	Acquisition tramways			0,00
D 4 2017/1	Acquisition tramways sous MOA			0,00
D 3 2011/1	Antienrayeurs Z2N			0,00
D 2 2013/3	Automatisation Ligne 4			0,00
D 3 2006/8	Francilien			0,00
D 5 2006/17	Information Voyageurs			0,00
D 5 2006/15	Intermodalité			0,00
D 5 2012/1	Investissement Billettique-Vente			0,00
D 2 2006/6	L 13 Façades de quai			0,00
D 2 2012/2	Ligne Orange			0,00
D 3 2011/2	MF01 Ligne 9			0,00
D 3 2016/3	MF77 L7 et L8			0,00
D 3 2006/9	MI09			0,00
D 3 2017/4	MI2N			0,00
D 3 2006/10	MI79			0,00
D 3 2016/4	MI84 RER B			0,00
D 3 2006/11	MP05			0,00
D 3 2012/1	MP05 L14 Extension Mairie de Saint Ouen			0,00
D 3 2015/4	MP14 SGP			0,00
D 3 2015/3	MP14 STIF			0,00
D 3 2012/2	MR Tram express			0,00
D 4 2012/1	Matériel Roulant bus RATP			0,00
D 4 2006/14	Matériel roulant bus CT2			0,00
D 5 2006/18	Optimisation des infrastructures			0,00
D 5 2006/19	Plan Impact			0,00
D 2 2006/7	RER B Mitry Claye			0,00
D 2 2006/5	RER B Quais Signalisation			0,00
D 3 2016/1	RER NG			0,00
D 3 2014/1	Regio 2N			0,00
D 5 2006/23	SDA			0,00
D 5 2006/20	Sécurité			0,00
D 2 2017/1	TRAM13 phase 2			0,00
D 2 2012/3	TSCP Massy Saclay			0,00
D 2 2016/1	TZEN 4			0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D 2 2016/2	TZEN 5		0,00
D 2 2012/6	Tram 10		0,00
D 2 2011/1	Tram 11		0,00
D 2 2012/4	Tram 12		0,00
D 2 2013/4	Tram 13		0,00
D 2 2012/5	Tram 4		0,00
D 2 2006/4	Tram 7		0,00
D 2 2013/5	Tram 9		0,00
D 3 2015/2	Transfert MIP05 et MP89		0,00
D 3 2013/1	Transformation 6 ZZN CRNPC		0,00
D 5 2006/22	Vaires		0,00
D 4 2017/2	Vélos électriques		0,00
D 3 2006/12	ZZN		0,00
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D 2 2006/2	AE Projet infrastructures et autres dépenses		0,00
D 5 2006/21	Convention PDU	65	0,00
D 1 2006/1	Etudes générales	11	0,00
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

- (1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	13 810 120,00	13 810 120,00	13 810 120,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	948 797 100,00	948 797 100,00	948 797 100,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	38 025 000,00	38 025 000,00	38 025 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	139 969 770,00	139 969 770,00	139 969 770,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	1 140 601 990,00	1 140 601 990,00	1 140 601 990,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	91 590 000,00	91 590 000,00	91 590 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	91 590 000,00	91 590 000,00	91 590 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	239 521,25	239 521,25	239 521,25
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	1 232 431 511,25	1 232 431 511,25	1 232 431 511,25

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		294 000 000,00	294 000 000,00	294 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		294 000 000,00	294 000 000,00	294 000 000,00

TOTAL	0,00	0,00	1 526 431 511,25	1 526 431 511,25	1 526 431 511,25
--------------	-------------	-------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 526 431 511,25
---	-------------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	165 000 000,00	165 000 000,00	165 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	553 989 871,00	553 989 871,00	553 989 871,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	718 989 871,00	718 989 871,00	718 989 871,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	1 343 774,00	1 343 774,00	1 343 774,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	4 343 774,00	4 343 774,00	4 343 774,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	239 521,25	239 521,25	239 521,25
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	723 573 166,25	723 573 166,25	723 573 166,25

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		462 858 345,00	462 858 345,00	462 858 345,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		340 000 000,00	340 000 000,00	340 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		802 858 345,00	802 858 345,00	802 858 345,00

TOTAL	0,00	0,00	1 526 431 511,25	1 526 431 511,25	1 526 431 511,25
--------------	-------------	-------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 526 431 511,25
---	-------------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	508 858 345,00
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	132 766 110,00	132 766 110,00	132 766 110,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	30 725 820,00	30 725 820,00	30 725 820,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	11 000 000,00	11 000 000,00	11 000 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	5 525 193 300,00	5 525 193 300,00	5 525 193 300,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	5 699 685 230,00	5 699 685 230,00	5 699 685 230,00
66	Charges financières	0,00	0,00	41 243 000,00	41 243 000,00	41 243 000,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	3 800 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	5 744 728 230,00	5 744 728 230,00	5 744 728 230,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	462 858 345,00	462 858 345,00	462 858 345,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	340 000 000,00	340 000 000,00	340 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	802 858 345,00	802 858 345,00	802 858 345,00

TOTAL	0,00	0,00	6 547 586 575,00	6 547 586 575,00	6 547 586 575,00
--------------	-------------	-------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 547 586 575,00
--	-------------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	9 997 000,00	9 997 000,00	9 997 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	4 543 228 000,00	4 543 228 000,00	4 543 228 000,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	1 508 357 075,00	1 508 357 075,00	1 508 357 075,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	191 504 500,00	191 504 500,00	191 504 500,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	6 253 086 575,00	6 253 086 575,00	6 253 086 575,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	6 253 586 575,00	6 253 586 575,00	6 253 586 575,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		294 000 000,00	294 000 000,00	294 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		294 000 000,00	294 000 000,00	294 000 000,00

TOTAL	0,00	0,00	6 547 586 575,00	6 547 586 575,00	6 547 586 575,00
--------------	-------------	-------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 547 586 575,00
--	-------------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	508 858 345,00
---	-----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	98 000 000,00	98 000 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	91 590 000,00	0,00	91 590 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 123 756 900,00		1 123 756 900,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	6 522 420,00	0,00	6 522 420,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	312 500,00	0,00	312 500,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	5 911 000,00	0,00	5 911 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (5)	4 099 170,00	0,00	4 099 170,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		196 000 000,00	196 000 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	239 521,25	0,00	239 521,25
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 232 431 511,25	294 000 000,00	1 526 431 511,25

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 526 431 511,25
---	-------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	132 766 110,00		132 766 110,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	30 725 820,00		30 725 820,00
014	Atténuations de produits	11 000 000,00		11 000 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	5 525 193 300,00	0,00	5 525 193 300,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	41 243 000,00	0,00	41 243 000,00
67	Charges exceptionnelles (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	3 800 000,00	340 000 000,00	343 800 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		462 858 345,00	462 858 345,00
Dépenses de fonctionnement – Total		5 744 728 230,00	802 858 345,00	6 547 586 575,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 547 586 575,00
--	-------------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	165 000 000,00	0,00	165 000 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	553 989 871,00	0,00	553 989 871,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		340 000 000,00	340 000 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	239 521,25	0,00	239 521,25
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		462 858 345,00	462 858 345,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		722 229 392,25	802 858 345,00	1 525 087 737,25

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	1 343 774,00
---------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 526 431 511,25
---	-------------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	9 997 000,00		9 997 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 543 228 000,00		4 543 228 000,00
731	Impôts locaux	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 508 357 075,00		1 508 357 075,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	191 504 500,00	0,00	191 504 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (8)	500 000,00	294 000 000,00	294 500 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 253 586 575,00	294 000 000,00	6 547 586 575,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE
			0,00
			=
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
			6 547 586 575,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES										
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II		
TOTAL	0,00	0,00	0,00	1 526 431 511,25	1 526 431 511,25	1 123 756 900,00	402 674 611,25	1 526 431 511,25		
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	6 522 420,00	6 522 420,00	0,00	6 522 420,00	6 522 420,00		
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	312 500,00	312 500,00	0,00	312 500,00	312 500,00		
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	5 911 000,00	5 911 000,00	0,00	5 911 000,00	5 911 000,00		
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	4 099 170,00	4 099 170,00	0,00	4 099 170,00	4 099 170,00		
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	1 123 756 900,00	1 123 756 900,00	1 123 756 900,00	0,00	1 123 756 900,00		
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	1 140 601 990,00	1 140 601 990,00	1 123 756 900,00	16 845 090,00	1 140 601 990,00		
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	91 590 000,00	91 590 000,00		91 590 000,00	91 590 000,00		
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00							
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	91 590 000,00	91 590 000,00		91 590 000,00	91 590 000,00		
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	239 521,25	239 521,25	0,00	239 521,25	239 521,25		
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	1 232 431 511,25	1 232 431 511,25	1 123 756 900,00	108 674 611,25	1 232 431 511,25		
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			294 000 000,00	294 000 000,00		294 000 000,00	294 000 000,00		
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00		
Total des dépenses d'ordre	0,00			294 000 000,00	294 000 000,00		294 000 000,00	294 000 000,00		

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)		0,00
---	--	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées		1 526 431 511,25
---	--	-------------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES		A

RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II
		I		II		III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	1 525 087 737,25	1 525 087 737,25	1 525 087 737,25	1 525 087 737,25
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	165 000 000,00	165 000 000,00	165 000 000,00	165 000 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	553 989 871,00	553 989 871,00	553 989 871,00	553 989 871,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	718 989 871,00	718 989 871,00	718 989 871,00	718 989 871,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	239 521,25	239 521,25	239 521,25	239 521,25
Total des recettes réelles	0,00	0,00	722 229 392,25	722 229 392,25	722 229 392,25	722 229 392,25
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		462 858 345,00	462 858 345,00	462 858 345,00	462 858 345,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	0,00		340 000 000,00	340 000 000,00	340 000 000,00	340 000 000,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00		802 858 345,00	802 858 345,00	802 858 345,00	802 858 345,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00	0,00

Affectation au compte 1068 (8)		1 343 774,00
---------------------------------------	--	---------------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	1 526 431 511,25
Total des recettes d'investissement cumulées					

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	1 526 431 511,25	1 526 431 511,25	1 123 756 900,00	402 674 611,25	1 526 431 511,25
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	6 522 420,00	6 522 420,00	0,00	6 522 420,00	6 522 420,00
2032	0,00	0,00		400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00
2051	0,00	0,00		6 122 420,00	6 122 420,00	0,00	6 122 420,00	6 122 420,00
204	0,00	0,00	0,00	312 500,00	312 500,00	0,00	312 500,00	312 500,00
20421	0,00	0,00		312 500,00	312 500,00	0,00	312 500,00	312 500,00
21	0,00	0,00	0,00	5 911 000,00	5 911 000,00	0,00	5 911 000,00	5 911 000,00
21321	0,00	0,00		2 900 000,00	2 900 000,00	0,00	2 900 000,00	2 900 000,00
2181	0,00	0,00		2 871 000,00	2 871 000,00	0,00	2 871 000,00	2 871 000,00
21841	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
21848	0,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	4 099 170,00	4 099 170,00	0,00	4 099 170,00	4 099 170,00
232	0,00	0,00		4 099 170,00	4 099 170,00	0,00	4 099 170,00	4 099 170,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	1 123 756 900,00	1 123 756 900,00	1 123 756 900,00	0,00	1 123 756 900,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	1 140 601 990,00	1 140 601 990,00	1 123 756 900,00	16 845 090,00	1 140 601 990,00
10	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	0,00	0,00		91 590 000,00	91 590 000,00		91 590 000,00	91 590 000,00
16311	0,00	0,00		6 250 000,00	6 250 000,00		6 250 000,00	6 250 000,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
1641	0,00	0,00		85 340 000,00	85 340 000,00		85 340 000,00	85 340 000,00
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
27	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	91 590 000,00	91 590 000,00		91 590 000,00	91 590 000,00
45...	0,00	0,00	0,00	239 521,25	239 521,25	0,00	239 521,25	239 521,25
4581105	0,00	0,00		239 521,25	239 521,25	0,00	239 521,25	239 521,25
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	1 232 431 511,25	1 232 431 511,25	1 123 756 900,00	108 674 611,25	1 232 431 511,25
040	0,00			294 000 000,00	294 000 000,00		294 000 000,00	294 000 000,00
	0,00			294 000 000,00	294 000 000,00		294 000 000,00	294 000 000,00
13916	0,00			98 000 000,00	98 000 000,00		98 000 000,00	98 000 000,00
198	0,00			196 000 000,00	196 000 000,00		196 000 000,00	196 000 000,00
	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			294 000 000,00	294 000 000,00		294 000 000,00	294 000 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
101	Opération infrastructure	D 2 2006/4	0,00	0,00	5 050 000,00	5 050 000,00	5 050 000,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2011/1	0,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2012/3	0,00	0,00	712 500,00	712 500,00	712 500,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2012/4	0,00	0,00	37 379 000,00	37 379 000,00	37 379 000,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2012/5	0,00	0,00	27 275 000,00	27 275 000,00	27 275 000,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2012/6	0,00	0,00	4 015 000,00	4 015 000,00	4 015 000,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2013/3	0,00	0,00	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2013/4	0,00	0,00	5 535 400,00	5 535 400,00	5 535 400,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2013/5	0,00	0,00	40 892 700,00	40 892 700,00	40 892 700,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2016/1	0,00	0,00	15 624 000,00	15 624 000,00	15 624 000,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2016/2	0,00	0,00	712 500,00	712 500,00	712 500,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 4 2014/1	0,00	0,00	9 003 200,00	9 003 200,00	9 003 200,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2006/11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2006/12	0,00	0,00	16 450 000,00	16 450 000,00	16 450 000,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2006/8	0,00	0,00	191 600 000,00	191 600 000,00	191 600 000,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2006/9	0,00	0,00	930 000,00	930 000,00	930 000,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2011/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2011/2	0,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2012/1	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2012/2	0,00	0,00	22 900 000,00	22 900 000,00	22 900 000,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2013/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2014/1	0,00	0,00	233 925 000,00	233 925 000,00	233 925 000,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2015/2	0,00	0,00	7 300 000,00	7 300 000,00	7 300 000,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2015/3	0,00	0,00	71 780 000,00	71 780 000,00	71 780 000,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2015/4	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2016/1	0,00	0,00	75 700 000,00	75 700 000,00	75 700 000,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2016/2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2016/3	0,00	0,00	4 400 000,00	4 400 000,00	4 400 000,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2016/4	0,00	0,00	10 930 000,00	10 930 000,00	10 930 000,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2016/5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2016/6	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2016/7	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2017/3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 4 2017/1	0,00	0,00	17 740 000,00	17 740 000,00	17 740 000,00	0,00
103	Opération de surface	D 4 2006/14	0,00	0,00	48 000 000,00	48 000 000,00	48 000 000,00	0,00
103	Opération de surface	D 4 2012/1	0,00	0,00	27 476 800,00	27 476 800,00	27 476 800,00	0,00
103	Opération de surface	D 4 2013/2	0,00	0,00	12 565 800,00	12 565 800,00	12 565 800,00	0,00
103	Opération de surface	D 4 2017/2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
104	Opération de qualité de service et télébillétique	D 5 2006/15	0,00	0,00	28 000 000,00	28 000 000,00	28 000 000,00	0,00
104	Opération de qualité de service et télébillétique	D 5 2006/16	0,00	0,00	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00	0,00
104	Opération de qualité de service et télébillétique	D 5 2006/17	0,00	0,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	0,00
104	Opération de qualité de service et télébillétique	D 5 2006/18	0,00	0,00	10 660 000,00	10 660 000,00	10 660 000,00	0,00
104	Opération de qualité de service et télébillétique	D 5 2006/19	0,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00
104	Opération de qualité de service et télébillétique	D 5 2006/20	0,00	0,00	12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00	0,00
104	Opération de qualité de service et télébillétique	D 5 2006/23	0,00	0,00	76 240 000,00	76 240 000,00	76 240 000,00	0,00
104	Opération de qualité de service et télébillétique	D 5 2012/1	0,00	0,00	46 100 000,00	46 100 000,00	46 100 000,00	0,00
104	Opération de qualité de service et télébillétique	D 5 2017/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00	1 123 756 900,00	1 123 756 900,00	1 123 756 900,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : Opération infrastructure
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2006/4

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	5 050 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	1 330 000,00	1 330 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	1 330 000,00	1 330 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041783	Subv. Autres : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	3 150 000,00	3 150 000,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	3 150 000,00	3 150 000,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	570 000,00	570 000,00
23148	Constr. sol autrui-Autres constructions	0,00	0,00	0,00	570 000,00	570 000,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-5 050 000,00
--------------------------------------	----------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : Opération infrastructure
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2011/1

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	0,00	a	4 000 000,00	b	4 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	
2041413	Subv. Cne GFP : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	
2041513	Subv. Grpt : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-4 000 000,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : Opération infrastructure
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2012/3

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	0,00	a	712 500,00	b	712 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	712 500,00		712 500,00
23148	Constr. sol autrui-Autres constructions	0,00	0,00	0,00	712 500,00		712 500,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-712 500,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : Opération infrastructure
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2012/4

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	37 379 000,00	b 37 379 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	4 884 000,00	4 884 000,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	4 884 000,00	4 884 000,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	32 495 000,00	32 495 000,00
23148	Constr. sol autrui-Autres constructions	0,00	0,00	0,00	32 495 000,00	32 495 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-37 379 000,00
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : Opération infrastructure
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2012/5

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	0,00	a	27 275 000,00	b	27 275 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	675 000,00	675 000,00	
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	675 000,00	675 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	26 600 000,00	26 600 000,00	
23148	Constr. sol autrui-Autres constructions	0,00	0,00	0,00	26 600 000,00	26 600 000,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-27 275 000,00
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : Opération infrastructure
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2012/6

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	4 015 000,00	b 4 015 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	2 565 000,00	2 565 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	2 565 000,00	2 565 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	975 000,00	975 000,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	975 000,00	975 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	475 000,00	475 000,00
23138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23148	Constr. sol autrui-Autres constructions	0,00	0,00	0,00	475 000,00	475 000,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-4 015 000,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : Opération infrastructure
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2013/3

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b	30 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00
2041783	Subv. Autres : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-30 000 000,00
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : Opération infrastructure
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2013/4

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	5 535 400,00	b 5 535 400,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	5 535 400,00	5 535 400,00
23148	Constr. sol autrui-Autres constructions	0,00	0,00	0,00	5 535 400,00	5 535 400,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-5 535 400,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : Opération infrastructure
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2013/5

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	40 892 700,00	b 40 892 700,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20423	Privé : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	2 250 000,00	2 250 000,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	2 250 000,00	2 250 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	38 642 700,00	38 642 700,00
23148	Constr. sol autrui-Autres constructions	0,00	0,00	0,00	38 642 700,00	38 642 700,00
23188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-40 892 700,00
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : Opération infrastructure
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2016/1

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	15 624 000,00	b 15 624 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	2 244 000,00	2 244 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	2 244 000,00	2 244 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	13 380 000,00	13 380 000,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	13 380 000,00	13 380 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-15 624 000,00
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : Opération infrastructure
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2016/2

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	712 500,00	b
				0,00	712 500,00	712 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	712 500,00	712 500,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	712 500,00	712 500,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-712 500,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : Opération infrastructure
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 4 2014/1

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	9 003 200,00	b 9 003 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	436 200,00	436 200,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	436 200,00	436 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	767 000,00	767 000,00
2041782	Subv. Autres : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	767 000,00	767 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	6 800 000,00	6 800 000,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	6 800 000,00	6 800 000,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
23138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-9 003 200,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2006/11

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2006/12

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	16 450 000,00	b
				0,00		16 450 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	16 450 000,00	16 450 000,00
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	16 450 000,00	16 450 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-16 450 000,00
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2006/8

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	191 600 000,00	b
				0,00	191 600 000,00	191 600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	191 600 000,00	191 600 000,00
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	191 600 000,00	191 600 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-191 600 000,00
--------------------------------------	------------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2006/9

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	0,00	a	930 000,00	b	930 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	930 000,00		930 000,00
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	930 000,00		930 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-930 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2011/1

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2011/2

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	170 000,00	b
				0,00		170 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	170 000,00	170 000,00
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	170 000,00	170 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-170 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2012/1

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	190 000,00	b
				0,00	190 000,00	190 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-190 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2012/2

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	22 900 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	22 900 000,00	22 900 000,00
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	22 900 000,00	22 900 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-22 900 000,00
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2013/1

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2014/1

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	233 925 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	233 925 000,00	233 925 000,00
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	233 925 000,00	233 925 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-233 925 000,00
--------------------------------------	------------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2015/2

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	0,00	a	7 300 000,00	b	7 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	7 300 000,00	7 300 000,00	
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	7 300 000,00	7 300 000,00	
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-7 300 000,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2015/3

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	71 780 000,00	b
				0,00		71 780 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	71 780 000,00	71 780 000,00
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	71 780 000,00	71 780 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-71 780 000,00
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2015/4

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	2 000 000,00	b
				0,00		2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-2 000 000,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2016/1

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	0,00	a	75 700 000,00	b	75 700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	75 700 000,00		75 700 000,00
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	75 700 000,00		75 700 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-75 700 000,00
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2016/2

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2016/3

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	0,00	a	4 400 000,00	b	4 400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	4 400 000,00		4 400 000,00
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	4 400 000,00		4 400 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-4 400 000,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2016/4

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	10 930 000,00	b
				0,00		10 930 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	10 930 000,00	10 930 000,00
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	10 930 000,00	10 930 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-10 930 000,00
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2016/5

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2016/6

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2016/7

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041782	Subv. Autres : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2017/3

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Opération matériel roulant ferré
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 4 2017/1

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	17 740 000,00	b
				0,00		17 740 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	17 740 000,00	17 740 000,00
23182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	17 740 000,00	17 740 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-17 740 000,00
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103
LIBELLE : Opération de surface
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 4 2006/14

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	0,00	a	48 000 000,00	b	48 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	48 000 000,00		48 000 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	48 000 000,00		48 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-48 000 000,00
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103
LIBELLE : Opération de surface
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 4 2012/1

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	27 476 800,00	b
				0,00		27 476 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	27 476 800,00	27 476 800,00
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	27 476 800,00	27 476 800,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-27 476 800,00
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103
LIBELLE : Opération de surface
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 4 2013/2

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	12 565 800,00	b
				0,00		12 565 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	12 565 800,00	12 565 800,00
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	12 565 800,00	12 565 800,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-12 565 800,00
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103
LIBELLE : Opération de surface
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 4 2017/2

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104
LIBELLE : Opération de qualité de service et télébillétique
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 5 2006/15

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	28 000 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	28 000 000,00	28 000 000,00
2041413	Subv. Cne GFP : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	28 000 000,00	28 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-28 000 000,00
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104
LIBELLE : Opération de qualité de service et télébillétique
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 5 2006/16

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	0,00	a	7 000 000,00	b	7 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	7 000 000,00		7 000 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	7 000 000,00		7 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-7 000 000,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104
LIBELLE : Opération de qualité de service et télébillétique
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 5 2006/17

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	0,00	a	15 000 000,00	b	15 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00		15 000 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00		15 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-15 000 000,00
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104
LIBELLE : Opération de qualité de service et télébillétique
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 5 2006/18

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	10 660 000,00	b
				0,00		10 660 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	10 660 000,00	10 660 000,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	10 660 000,00	10 660 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-10 660 000,00
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104
LIBELLE : Opération de qualité de service et télébillétique
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 5 2006/19

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	0,00	a	4 500 000,00	b	4 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00		4 500 000,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00		4 500 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-4 500 000,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104
LIBELLE : Opération de qualité de service et télébillétique
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 5 2006/20

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	0,00	a	12 000 000,00	b	12 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	12 000 000,00		12 000 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	12 000 000,00		12 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-12 000 000,00
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104
LIBELLE : Opération de qualité de service et télébillétique
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 5 2006/23

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	76 240 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	76 240 000,00	76 240 000,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	76 240 000,00	76 240 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-76 240 000,00
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104
LIBELLE : Opération de qualité de service et télébillétique
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 5 2012/1

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	46 100 000,00	b 46 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	34 000 000,00	34 000 000,00
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	29 500 000,00	29 500 000,00
2041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00
2041783	Subv. Autres : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	12 100 000,00	12 100 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	12 100 000,00	12 100 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-46 100 000,00
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104
LIBELLE : Opération de qualité de service et télébillétique
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 5 2017/1

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

	III
	A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	0,00	0,00	1 525 087 737,25	1 525 087 737,25	1 525 087 737,25
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	165 000 000,00	165 000 000,00	165 000 000,00
1311 Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	0,00	0,00	40 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00
13362 Amendes de police transférables	0,00	0,00	125 000 000,00	125 000 000,00	125 000 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	553 989 871,00	553 989 871,00	553 989 871,00
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00	553 989 871,00	553 989 871,00	553 989 871,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	718 989 871,00	718 989 871,00	718 989 871,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
10222 FCTVA	0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	239 521,25	239 521,25	239 521,25
Total des recettes réelles	0,00	0,00	722 229 392,25	722 229 392,25	722 229 392,25
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	462 858 345,00	462 858 345,00	462 858 345,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	0,00	0,00	340 000 000,00	340 000 000,00	340 000 000,00
28031 <i>Frais d'études</i>	0,00	0,00	340 000 000,00	340 000 000,00	340 000 000,00
041 <i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	802 858 345,00	802 858 345,00	802 858 345,00

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	6 547 586 575,00	6 547 586 575,00	17 048 670,00	6 530 537 905,00	6 547 586 575,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	132 766 110,00	132 766 110,00	16 651 670,00	116 114 440,00	132 766 110,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		30 725 820,00	30 725 820,00		30 725 820,00	30 725 820,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		11 000 000,00	11 000 000,00		11 000 000,00	11 000 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	5 525 193 300,00	5 525 193 300,00	397 000,00	5 524 796 300,00	5 525 193 300,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	0,00	0,00	0,00	5 699 685 230,00	5 699 685 230,00	17 048 670,00	5 682 636 560,00	5 699 685 230,00
66	Charges financières	0,00	0,00		41 243 000,00	41 243 000,00		41 243 000,00	41 243 000,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			3 800 000,00	3 800 000,00		3 800 000,00	3 800 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	45 043 000,00	45 043 000,00		45 043 000,00	45 043 000,00
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	5 744 728 230,00	5 744 728 230,00	17 048 670,00	5 727 679 560,00	5 744 728 230,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			462 858 345,00	462 858 345,00		462 858 345,00	462 858 345,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			340 000 000,00	340 000 000,00		340 000 000,00	340 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			802 858 345,00	802 858 345,00		802 858 345,00	802 858 345,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		6 547 586 575,00
--	--	-------------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	6 547 586 575,00	6 547 586 575,00	6 547 586 575,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	9 997 000,00	9 997 000,00	9 997 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	4 543 228 000,00	4 543 228 000,00	4 543 228 000,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	1 508 357 075,00	1 508 357 075,00	1 508 357 075,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	191 504 500,00	191 504 500,00	191 504 500,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	6 253 086 575,00	6 253 086 575,00	6 253 086 575,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (2)	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	6 253 586 575,00	6 253 586 575,00	6 253 586 575,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	294 000 000,00	294 000 000,00	294 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	294 000 000,00	294 000 000,00	294 000 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	6 547 586 575,00
--	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	6 547 586 575,00	6 547 586 575,00	17 048 670,00	6 530 537 905,00	6 547 586 575,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	132 766 110,00	132 766 110,00	16 651 670,00	116 114 440,00	132 766 110,00
60226	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00		265 000,00	265 000,00	0,00	265 000,00	265 000,00
60621	Combustibles	0,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
60622	Carburants	0,00	0,00		15 800,00	15 800,00	0,00	15 800,00	15 800,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00		73 000,00	73 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00
6078	Autres marchandises	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		7 580 000,00	7 580 000,00	0,00	7 580 000,00	7 580 000,00
61358	Autres	0,00	0,00		244 500,00	244 500,00	0,00	244 500,00	244 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00		1 380 000,00	1 380 000,00	0,00	1 380 000,00	1 380 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6156	Maintenance	0,00	0,00		3 311 520,00	3 311 520,00	0,00	3 311 520,00	3 311 520,00
6161	Multirisques	0,00	0,00		470 000,00	470 000,00	0,00	470 000,00	470 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		15 829 870,00	15 829 870,00	15 749 870,00	80 000,00	15 829 870,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00		130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		435 000,00	435 000,00	0,00	435 000,00	435 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00		355 000,00	355 000,00	0,00	355 000,00	355 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00		6 880,00	6 880,00	0,00	6 880,00	6 880,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		4 143 600,00	4 143 600,00	901 800,00	3 241 800,00	4 143 600,00
6228	Divers	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		2 030 000,00	2 030 000,00	0,00	2 030 000,00	2 030 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		1 710 000,00	1 710 000,00	0,00	1 710 000,00	1 710 000,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00		289 840,00	289 840,00	0,00	289 840,00	289 840,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		575 900,00	575 900,00	0,00	575 900,00	575 900,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		340 000,00	340 000,00	0,00	340 000,00	340 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		15 172 500,00	15 172 500,00	0,00	15 172 500,00	15 172 500,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
6358	Autres droits	0,00	0,00		75 500 000,00	75 500 000,00	0,00	75 500 000,00	75 500 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		30 725 820,00	30 725 820,00		30 725 820,00	30 725 820,00
6331	Versement de transport	0,00	0,00		485 000,00	485 000,00		485 000,00	485 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		159 000,00	159 000,00		159 000,00	159 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		6 550 380,00	6 550 380,00		6 550 380,00	6 550 380,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		302 910,00	302 910,00		302 910,00	302 910,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		3 465 970,00	3 465 970,00		3 465 970,00	3 465 970,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		7 656 410,00	7 656 410,00		7 656 410,00	7 656 410,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		207 690,00	207 690,00		207 690,00	207 690,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		3 629 420,00	3 629 420,00		3 629 420,00	3 629 420,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		4 139 870,00	4 139 870,00		4 139 870,00	4 139 870,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		3 025 600,00	3 025 600,00		3 025 600,00	3 025 600,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		42 000,00	42 000,00		42 000,00	42 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		23 030,00	23 030,00		23 030,00	23 030,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		350 000,00	350 000,00		350 000,00	350 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		23 400,00	23 400,00		23 400,00	23 400,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		545 900,00	545 900,00		545 900,00	545 900,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00		119 240,00	119 240,00		119 240,00	119 240,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		11 000 000,00	11 000 000,00		11 000 000,00	11 000 000,00
73927	Reversement sur taxe versement transport	0,00	0,00		11 000 000,00	11 000 000,00		11 000 000,00	11 000 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	5 525 193 300,00	5 525 193 300,00	397 000,00	5 524 796 300,00	5 525 193 300,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00		198 579 500,00	198 579 500,00	0,00	198 579 500,00	198 579 500,00
65641	Participation SNCF	0,00	0,00		2 301 400 000,00	2 301 400 000,00	0,00	2 301 400 000,00	2 301 400 000,00
65648	Participat° autres organismes transport	0,00	0,00		2 847 305 000,00	2 847 305 000,00	0,00	2 847 305 000,00	2 847 305 000,00
6568	Autres participations	0,00	0,00		20 647 000,00	20 647 000,00	397 000,00	20 250 000,00	20 647 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00		1 332 300,00	1 332 300,00	0,00	1 332 300,00	1 332 300,00
6581	Redev. concessions, brevets, licences...	0,00	0,00		1 479 500,00	1 479 500,00	0,00	1 479 500,00	1 479 500,00
65888	Autres	0,00	0,00		154 200 000,00	154 200 000,00	0,00	154 200 000,00	154 200 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	5 699 685 230,00	5 699 685 230,00	17 048 670,00	5 682 636 560,00	5 699 685 230,00
66	Charges financières	0,00	0,00		41 243 000,00	41 243 000,00		41 243 000,00	41 243 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00		29 539 790,00	29 539 790,00		29 539 790,00	29 539 790,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		11 631 168,00	11 631 168,00		11 631 168,00	11 631 168,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00		72 042,00	72 042,00		72 042,00	72 042,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			3 800 000,00	3 800 000,00		3 800 000,00	3 800 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			3 800 000,00	3 800 000,00		3 800 000,00	3 800 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des charges financières et exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	45 043 000,00	45 043 000,00		45 043 000,00	45 043 000,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	5 744 728 230,00	5 744 728 230,00	17 048 670,00	5 727 679 560,00	5 744 728 230,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			462 858 345,00	462 858 345,00		462 858 345,00	462 858 345,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			340 000 000,00	340 000 000,00		340 000 000,00	340 000 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			340 000 000,00	340 000 000,00		340 000 000,00	340 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			802 858 345,00	802 858 345,00		802 858 345,00	802 858 345,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	19 231 168,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	7 600 000,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	11 631 168,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	6 547 586 575,00	6 547 586 575,00	6 547 586 575,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	9 997 000,00	9 997 000,00	9 997 000,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	9 997 000,00	9 997 000,00	9 997 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	4 543 228 000,00	4 543 228 000,00	4 543 228 000,00
7327	Versement transport	0,00	0,00	4 443 228 000,00	4 443 228 000,00	4 443 228 000,00
73522	TICPE (2ème part)	0,00	0,00	100 000 000,00	100 000 000,00	100 000 000,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	1 508 357 075,00	1 508 357 075,00	1 508 357 075,00
74681	Autres DGD	0,00	0,00	128 102 000,00	128 102 000,00	128 102 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	752 990 832,00	752 990 832,00	752 990 832,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	625 264 243,00	625 264 243,00	625 264 243,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	191 504 500,00	191 504 500,00	191 504 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	4 046 500,00	4 046 500,00	4 046 500,00
7581	Redevances pour concessions, licences	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	186 858 000,00	186 858 000,00	186 858 000,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	6 253 086 575,00	6 253 086 575,00	6 253 086 575,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	6 253 586 575,00	6 253 586 575,00	6 253 586 575,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		294 000 000,00	294 000 000,00	294 000 000,00
7768	Neutralisation des amortissements	0,00		196 000 000,00	196 000 000,00	196 000 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00		98 000 000,00	98 000 000,00	98 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		294 000 000,00	294 000 000,00	294 000 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73211) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	91 590 000,00	15 440 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	91 590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	5 984 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 911 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	3 545 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	683 573 166,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 343 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	125 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	553 989 871,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	239 521,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)		A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	1 125 401 311,25		1 232 431 511,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		91 590 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	7 825 920,00		13 810 120,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	948 797 100,00		948 797 100,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	32 114 000,00		38 025 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	136 424 770,00		139 969 770,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	239 521,25		239 521,25
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	40 000 000,00		723 573 166,25
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		4 343 774,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	40 000 000,00		165 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		553 989 871,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		239 521,25

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	91 590 000,00
163	Emprunts obligataires	6 250 000,00
164	Emprunts établissements de crédit	85 340 000,00
	RECETTES	683 573 166,25
102	Dotations et fonds d'investissement	3 000 000,00
106	Réserves	1 343 774,00
133	Fonds affectés à l'équip. transférables	125 000 000,00
164	Emprunts établissements de crédit	553 989 871,00
458	Opérations sous mandat	239 521,25

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale						028 Autres moyens généraux
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	
	DEPENSES	15 440 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	5 984 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	2 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 011 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	3 545 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édic., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc. 0341 Section éco., sociale et environnem.		0342 Section culture, éducation et sports	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.				TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	15 440 200,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	5 984 200,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 011 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	3 545 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs						825 Transport aérien	828 Autres transports
		80 Services communs	81 Transports scolaires	820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial		
	DEPENSES	16 192 390,00	4 000 000,00	141 400 000,00	77 289 300,00	698 080 800,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	3 000 000,00	4 000 000,00	141 400 000,00	77 289 300,00	680 340 800,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	138 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	17 740 000,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	12 654 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	40 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv. d'équipement transférables	40 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures						86 Liaisons multimodales	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	26 052 200,00	154 147 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 239 521,25	1 125 401 311,25
203	Frais d'études, recherche, développement	3 392 700,00	3 895 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 687 700,00
204	Subventions d'équipement versées	767 000,00	34 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000 000,00	948 797 100,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 220,00
211	Terrains	20 180 000,00	11 934 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 114 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 712 500,00	104 318 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 770 600,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 654 170,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 521,25	239 521,25
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000 000,00
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	45 043 000,00	198 434 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	111 739 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	30 725 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	11 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	44 969 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	41 243 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	3 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	5 819 277 475,00	37 804 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 543 228 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 276 049 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	37 304 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)		A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	5 501 250 570,00		5 744 728 230,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	21 027 070,00		132 766 110,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		30 725 820,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		11 000 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	5 480 223 500,00		5 525 193 300,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		41 243 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 800 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	396 504 600,00		6 253 586 575,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	9 997 000,00		9 997 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 543 228 000,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	232 307 600,00		1 508 357 075,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	154 200 000,00		191 504 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	45 043 000,00
661	Charges d'intérêts	41 243 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	3 800 000,00
	RECETTES	5 819 277 475,00
732	Droits d'enreg., taxes urbanisme et env.	4 443 228 000,00
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	100 000 000,00
747	Participations	1 276 049 475,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							028 Autres moyens généraux
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funébres	026 Autres moyens généraux	
	DEPENSES	198 434 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	2 000,00							0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	516 900,00							0,00
607	Achats de marchandises	1 000,00							0,00
613	Locations	7 824 500,00							0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 380 000,00							0,00
615	Entretien et réparations	3 378 520,00							0,00
616	Primes d'assurances	470 000,00							0,00
617	Etudes et recherches	80 000,00							0,00
618	Divers	825 000,00							0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 708 280,00							0,00
623	Pub., publications, relations publiques	3 954 600,00							0,00
624	Transports biens, transports collectifs	140 000,00							0,00
625	Déplacements et missions	47 000,00							0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	469 840,00							0,00
627	Services bancaires et assimilés	575 900,00							0,00
628	Divers	13 352 500,00							0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	644 000,00							0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	77 000 000,00							0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	13 000,00							0,00
641	Rémunérations du personnel	21 812 780,00							0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	7 230 500,00							0,00
647	Autres charges sociales	919 300,00							0,00
648	Autres charges de personnel	119 240,00							0,00
655	Contributions obligatoires	43 219 500,00							0,00
657	Subventions	270 800,00							0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 479 500,00							0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	11 000 000,00							0,00
	RECETTES	37 804 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale						
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funébres	028 Autres moyens généraux
752	Revenus des immeubles	4 046 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	33 258 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils							038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édic., env.	034		035 Conseil de territoire	038	
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils							038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc. 0341 Section éco., sociale et environnement.		0342 Section culture, éducation et sports	035 Conseil de territoire	
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 434 660,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	516 900,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 824 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 380 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 378 520,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	825 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 708 280,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 954 600,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	469 840,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	575 900,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 352 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	644 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 000 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 812 780,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 230 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	919 300,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 240,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 219 500,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 800,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 479 500,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 804 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 046 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 258 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	
A2.938	

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs						828 Autres transports				
		80 Services communs	81 Transports scolaires	820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial		824 Transport maritime	825 Transport aérien		
	DEPENSES	18 950 370,00	143 510 000,00	2 026 972 000,00	835 950 400,00	2 467 610 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	3 846 270,00	0,00	2 700 000,00	600 000,00	1 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	237 600,00	650 000,00	250 000,00	690 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 160 000,00	0,00	0,00	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	142 860 000,00	0,00	12 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	12 300 000,00	0,00	2 023 022 000,00	821 630 000,00	2 312 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	311 500,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	154 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	102 205 600,00	138 099 000,00	0,00	0,00	154 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	9 997 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	128 102 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	102 205 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	154 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises							838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838	
	DEPENSES								
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES								
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures						86 Liaisons multimodales	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	8 257 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 501 250 570,00	
617	Etudes et recherches	0,00	7 593 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 749 870,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	664 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 492 200,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 690 000,00	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 360 000,00	
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 169 352 000,00	
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 311 500,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 200 000,00	
	RECETTES	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396 504 600,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 997 000,00	
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 102 000,00	
747	Participations	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 205 600,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 200 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
LT CACIB 150ME	15/12/2016	0,00	233 500 000,00	12 988,89	233 500 000,00	0,00
LT SG 150ME	28/11/2017	150 000 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		150 000 000,00	233 500 000,00	12 988,89	233 500 000,00	150 000 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)					
	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date de signature	Organisme prêteur ou chef de file	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé O/N				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					Devise			
163 Emprunts obligataires (Total)					250 000 000,00												
BP2018 emprunt obligataire prévisionnel	01/07/2018		Emission obligataire 2018 prévisionnelle	01/07/2028	200 000 000,00	F	Taux fixe à 2.52 %	2,520	2,520	X	F	O	A-1				
FR0013185287	30/06/2016	28/06/2016	Emission obligataire	28/06/2024	50 000 000,00	F	Taux fixe à 0.763 %	0,760	0,760	X	F	O	A-1				
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 167 989 871,00												
1641 Emprunts en euros (total)					2 167 989 871,00												
0032487F	15/12/2014	09/12/2014	Crédit Foncier de France	15/12/2015	70 000 000,00	F	Taux fixe à 1.25 %	1,250	1,270	A	P	O	A-1				
0041199L-A	01/07/2016	28/06/2016	Crédit Foncier de France	02/01/2017	150 000 000,00	F	Taux fixe à 1.71 %	1,710	1,720	S	C	O	A-1				
0041199L-B	01/07/2016	28/06/2016	SaarLB	01/01/2017	75 000 000,00	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	1,560	S	C	O	A-1				
00425903	12/11/2015	12/11/2015	CACIB	12/05/2016	20 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.4 %	0,400	0,410	S	C	O	A-1				
1010049DW	26/06/2017	21/06/2017	Deutsche Pfandbriefbank AG	25/09/2017	15 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.34 %	0,340	0,350	T	C	O	A-1				
1277002	18/12/2015	04/03/2011	CDC	18/12/2016	100 000 000,00	V	Livret A + 0.75 %	1,500	1,500	A	C	O	A-1				
1277633	02/03/2016	04/03/2011	CDC	02/03/2017	30 000 000,00	V	Livret A + 0.75 %	1,500	1,500	A	C	O	A-1				
2017 - Consolidation prévisionnelle BEI 24ME	15/12/2017	10/12/2014	BEI	01/04/2018	24 000 000,00	F	Taux fixe à 1.65 %	1,650	1,690	T	C	O	A-1				
25994-1	14/12/2012	20/01/2011	BEI	16/12/2013	170 000 000,00	F	Taux fixe à 3.008 %	3,010	3,010	A	P	O	A-1				
25994-2	13/12/2013	20/01/2011	BEI	15/12/2014	80 000 000,00	F	Taux fixe à 3.042 %	3,040	3,040	A	P	O	A-1				
25994-3	23/12/2014	20/01/2011	BEI	23/12/2015	170 000 000,00	F	Taux fixe à 1.836 %	1,840	1,840	A	P	O	A-1				
25994-4	11/12/2015	20/01/2011	BEI	12/12/2016	180 000 000,00	F	Taux fixe à 1.461 %	1,460	1,460	A	P	O	A-1				
9474997	23/12/2014	04/12/2014	Caisse d'Epargne	25/12/2015	30 000 000,00	F	Taux fixe à 1.28 %	1,280	1,280	A	P	O	A-1				

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Date de signature	Date de démission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
967240DP	17/07/2015	23/07/2015	23/07/2025	30 000 000,00	F	Taux fixe à 1,61 %	1,610	1,620		X	F	O	A-1
985988DP	17/06/2016	30/06/2016	30/06/2017	50 000 000,00	F	Taux fixe à 1,015 %	1,020	1,030		A	C	O	A-1
BP2018 emprunt bancaire prévisionnel	12/11/2015	01/07/2018	01/10/2018	353 989 871,00	F	Taux fixe à 2,52 %	2,520	2,580		T	P	O	A-1
BRED 2017-2025	08/06/2017	30/11/2017	28/02/2018	15 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0,3 %	0,300	0,310		T	C	O	A-1
BRED 2017-2032	08/06/2017	30/11/2017	28/02/2018	30 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0,4 %	0,400	0,410		T	C	O	A-1
Helaba - Convention du 04/11/2015	04/11/2015	10/11/2015	10/05/2016	30 000 000,00	F	Taux fixe à 0,715 %	0,720	0,730		S	C	O	A-1
Helaba - Convention du 24/06/2016	24/06/2016	04/07/2016	04/01/2017	50 000 000,00	F	Taux fixe à 0,541 %	0,540	0,550		S	C	O	A-1
MIN515702EUR	08/06/2017	29/12/2017	01/01/2019	90 000 000,00	V	Euribor 12 M + 0,56 %	0,610	0,570		A	C	O	A-1
MON506257EUR	25/06/2015	15/07/2015	01/08/2016	50 000 000,00	F	Taux fixe à 2,18 %	2,180	2,180		A	C	O	A-1
MON506258EUR	25/06/2015	15/07/2015	01/08/2016	50 000 000,00	F	Taux fixe à 2,18 %	2,180	2,180		A	C	O	A-1
MON506259EUR	25/06/2015	15/07/2015	01/08/2016	30 000 000,00	F	Taux fixe à 2,18 %	2,180	2,180		A	C	O	A-1
MON510701EUR	06/06/2016	01/07/2016	01/07/2017	70 000 000,00	F	Taux fixe à 0,7 %	0,700	0,700		A	C	O	A-1
MON510702EUR	06/06/2016	01/07/2016	01/07/2017	105 000 000,00	F	Taux fixe à 1,79 %	1,790	1,790		A	C	O	A-1
NSV-2015	19/06/2015	23/06/2015	23/06/2016	50 000 000,00	F	Taux fixe à 2,205 %	2,200	2,200		A	C	O	A-1
NSV-2016	06/06/2016	27/06/2016	27/06/2017	50 000 000,00	F	Taux fixe à 1,53 %	1,530	1,530		A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					2 417 989 871,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Emprunts et dettes au 01/01/N						
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		50 000 000,00								2 699 587,71
BP2018 emprunt obligataire prévisionnel	N	0,00	A-1	0,00	10,00	F	Taux fixe à 2.52 %	0,000	6 250 000,00	0,00	0,00	2 506 224,70
FR0013185287	N	0,00	A-1	50 000 000,00	6,49	F	Taux fixe à 0.763 %	0,760	0,00	380 454,79	0,00	193 363,01
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 663 147 460,33								8 931 580,29
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 663 147 460,33					85 340 000,00	29 159 335,21	0,00	8 931 580,29
0032487F	N	0,00	A-1	44 736 441,99	4,96	F	Taux fixe à 1.25 %	1,270	8 679 476,04	566 972,27	0,00	20 031,65
0041199L-A	N	0,00	A-1	145 000 000,00	28,50	F	Taux fixe à 1.71 %	1,720	5 000 000,00	2 458 125,00	0,00	1 183 700,00
0041199L-B	N	0,00	A-1	72 000 000,00	23,50	F	Taux fixe à 1.55 %	1,560	3 000 000,00	1 104 375,00	0,00	531 779,17
00425903	N	0,00	A-1	15 000 000,00	5,87	V	Euribor 03 M + 0.4 %	0,460	2 500 000,00	63 510,41	0,00	7 656,25
1010049DW	N	0,00	A-1	14 500 000,00	14,48	V	Euribor 03 M + 0.34 %	0,400	1 000 000,00	55 835,00	0,00	585,00
1277002	N	0,00	A-1	93 333 333,34	27,96	V	Livret A + 0.75 %	1,500	3 333 333,33	1 400 000,00	0,00	52 500,00
1277533	N	0,00	A-1	29 000 000,00	28,17	V	Livret A + 0.75 %	1,500	1 000 000,00	435 000,00	0,00	405 611,11
2017 - Consolidation prévisionnelle BEI 24ME	N	0,00	A-1	24 000 000,00	30,00	F	Taux fixe à 1.65 %	1,690	600 000,00	312 125,00	0,00	95 452,50
25994-1	N	0,00	A-1	151 050 545,81	24,96	F	Taux fixe à 3.008 %	3,010	4 138 645,13	4 543 600,42	0,00	195 319,78
25994-2	N	0,00	A-1	73 008 415,74	25,95	F	Taux fixe à 3.042 %	3,040	1 882 814,74	2 220 916,01	0,00	102 171,93
25994-3	N	0,00	A-1	156 864 172,73	26,98	F	Taux fixe à 1.836 %	1,840	4 540 366,63	2 880 026,21	0,00	46 740,92

Syndicat des Transports d Ile de France - Budget 2018 - BP - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)						
25994-4	N	0,00	A-1	170 281 757,03	27,94	F	Taux fixe à 1.461 %	1,460	4 965 866,55	2 487 816,47	0,00	127 472,33		
9474987	N	0,00	A-1	19 106 127,03	4,98	F	Taux fixe à 1.28 %	1,280	3 724 646,14	244 558,43	0,00	2 734,49		
967240DP	N	0,00	A-1	30 000 000,00	7,56	F	Taux fixe à 1.61 %	1,620	0,00	483 000,00	0,00	89 891,67		
985988DP	N	0,00	A-1	46 666 666,67	13,50	F	Taux fixe à 1.015 %	1,030	3 333 333,33	478 929,63	0,00	226 025,46		
BP2018 emprunt bancaire prévisionnel	N	0,00	A-1	0,00	30,00	F	Taux fixe à 2.52 %	0,000	2 983 184,77	2 230 335,81	0,00	2 186 967,75		
BRED 2017-2025	N	0,00	A-1	15 000 000,00	7,91	V	Euribor 03 M + 0.3 %	0,360	1 875 000,00	48 843,09	0,00	3 955,73		
BRED 2017-2032	N	0,00	A-1	30 000 000,00	14,91	V	Euribor 03 M + 0.4 %	0,460	2 000 000,00	129 681,25	0,00	10 850,00		
Helaba - Convention du 04/11/2015	N	0,00	A-1	22 500 000,00	5,86	F	Taux fixe à 0.715 %	0,730	3 750 000,00	157 113,80	0,00	18 247,39		
Helaba - Convention du 24/06/2016	N	0,00	A-1	43 750 000,00	6,51	F	Taux fixe à 0.541 %	0,550	6 250 000,00	231 474,74	0,00	101 437,50		
MIN515702EUR	N	0,00	A-1	90 000 000,00	29,00	V	Euribor 12 M + 0.56 %	0,620	0,00	0,00	0,00	559 675,00		
MON506257EUR	N	0,00	A-1	46 000 000,00	22,58	F	Taux fixe à 2.18 %	2,180	2 000 000,00	1 002 800,00	0,00	397 002,22		
MON506258EUR	N	0,00	A-1	46 000 000,00	22,58	F	Taux fixe à 2.18 %	2,180	2 000 000,00	1 002 800,00	0,00	397 002,22		
MON506259EUR	N	0,00	A-1	27 600 000,00	22,58	F	Taux fixe à 2.18 %	2,180	1 200 000,00	601 680,00	0,00	238 201,33		
MON510701EUR	N	0,00	A-1	61 250 000,00	6,50	F	Taux fixe à 0.7 %	0,700	8 750 000,00	428 750,00	0,00	182 729,17		
MON510702EUR	N	0,00	A-1	101 500 000,00	28,50	F	Taux fixe à 1.79 %	1,790	3 500 000,00	1 816 850,00	0,00	872 227,22		
NSV-2015	N	0,00	A-1	46 666 666,66	27,48	F	Taux fixe à 2.205 %	2,200	1 666 666,67	1 034 716,67	0,00	512 662,50		
NSV-2016	N	0,00	A-1	48 333 333,33	28,49	F	Taux fixe à 1.53 %	1,530	1 666 666,67	739 500,00	0,00	362 950,00		
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MTEP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 713 147 460,33					91 590 000,00	29 539 790,00	0,00	11 631 168,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	30	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 713 147 460,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 5000 €		03/10/2017
	Catégories de biens amortis		
L	Logiciels	2	03/10/2017
L	Voitures	5	03/10/2017
L	Camions et véhicules industriels	4	03/10/2017
L	Mobilier	10	03/10/2017
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	03/10/2017
L	Matériel informatique	2	03/10/2017
L	Matériels classiques	6	03/10/2017
L	Armoire forte	30	03/10/2017
L	Installations et appareils de chauffage	10	03/10/2017
L	Appareils de lavage-ascenseurs	20	03/10/2017
L	Equipements de garages et ateliers	10	03/10/2017
L	Installations de voirie	20	03/10/2017
L	Plantations	15	03/10/2017
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	03/10/2017
L	Autres bâtiments	20	03/10/2017
L	Bâtiments légers, abris	10	03/10/2017
L	Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques	10	03/10/2017
L	Installations téléphoniques	5	03/10/2017
L	Acquisition de matériel roulant ferré et tramway	30	03/10/2017
L	Rénovation de matériel roulant ferré et tramway	15	03/10/2017
L	Acquisition de matériel roulant bus	8	03/10/2017
L	Infrastructures de transport (gares, lignes, réseaux...)	30	03/10/2017
L	Navette fluviale	10	03/10/2017
L	Rénovation de navette fluviale	5	03/10/2017
L	Parcs relais	30	03/10/2017
L	Subventions équipements biens mobiliers, matériel, études	5	03/10/2017
L	Subventions équipements biens immobiliers, installations	30	03/10/2017
L	Subventions équipements projets infrastructures d'intérêt national	40	03/10/2017

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	3 800 000,00		39 732 975,00	43 532 975,00	1 343 774,00	42 189 201,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	3 800 000,00		39 732 975,00	43 532 975,00	1 343 774,00	42 189 201,00
Différents divers sur facture annuelle 2011 SNCF	0,00	06/06/2012	8 369 201,00	8 369 201,00	0,00	8 369 201,00
Contentieux remboursement VT	0,00	30/03/2016	1 343 774,00	1 343 774,00	1 343 774,00	0,00
Différents fiscaux factures 2012/2015 SNCF	0,00	30/03/2016	12 500 000,00	12 500 000,00	0,00	12 500 000,00
Différents fiscaux factures 2010 SNCF	0,00	22/03/2017	7 960 000,00	7 960 000,00	0,00	7 960 000,00
Différents fiscaux factures 2016/2017 SNCF	0,00	22/03/2017	7 360 000,00	7 360 000,00	0,00	7 360 000,00
Différents divers sur facture annuelle 2016 SNCF	0,00	03/10/2017	2 200 000,00	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00
Différents fiscaux facture 2017 SNCF	3 800 000,00	13/12/2017	0,00	3 800 000,00	0,00	3 800 000,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	3 800 000,00		39 732 975,00	43 532 975,00	1 343 774,00	42 189 201,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	3 800 000,00		39 732 975,00	43 532 975,00	1 343 774,00	42 189 201,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 105	Intitulé de l'opération : Opération pour compte de tiers dépense	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)	0,00	0,00	239 521,25	239 521,25
4581105 (5)		0,00	0,00	239 521,25	239 521,25
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)		0,00	0,00	239 521,25	239 521,25
	RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 106	Intitulé de l'opération : Opération pour compte de tiers recette	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)		0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (b)	0,00	0,00	239 521,25	239 521,25
4582106 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		0,00	0,00	239 521,25	239 521,25
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		0,00	0,00	239 521,25	239 521,25

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV
B8.1

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
2041413	14.0	Projet infrastructures	Communes	Commune	4 000 000,00
20415341	15.0	Matériel roulant ferré	RATP	Etablissement de droit public	2 000 000,00
2041711	8.0	Matériel roulant ferré	SNCF	Etablissement de droit public	540 575 000,00
2041711	9.0	Investissement Billettique-Vente	SNCF	Etablissement de droit public	29 500 000,00
2041781	11.0	Investissement Billettique-Vente	RATP	Etablissement de droit public	3 000 000,00
2041781	12.0	Matériel roulant bus	RATP	Etablissement de droit public	27 476 800,00
2041781	13.0	Matériel roulant ferré	RATP	Etablissement de droit public	108 265 800,00
2041783.0	10.0	Projet infrastructures	RATP	Etablissement de droit public	30 000 000,00
204181	16.0	Plan Impact	SNCF	Etablissement de droit public	4 500 000,00
204181	17.0	SDA	Autres personnes de droit public	Autre personne de droit public	76 240 000,00
20421	18.0	Accessibilité PMR	Entreprises	Entreprise	7 000 000,00
20421	19.0	Information Voyageurs	Entreprises	Entreprise	15 000 000,00
20421	20.0	Intermodalité	Entreprises	Entreprise	28 000 000,00
20421	21.0	Optimisation des infrastructures	Entreprises	Entreprise	10 660 000,00
20421	22.0	Sécurité	Entreprises	Entreprise	12 000 000,00
20421	23.0	Investissement Billettique-Vente	Entreprises	Entreprise	1 500 000,00
20421	24.0	Dépôts bus	Kéolis	Entreprise	767 000,00
20421	25.0	Mesure des émissions des bus	Air parif	Association	312 500,00
20421	26.0	Matériel roulant bus	Entreprises	Entreprise	48 000 000,00
FONCTIONNEMENT (total)					
65738	1.0	Financement d'une Chaire de recherche	Ecole Nationale des Ponts et Chaussées	Association	250 000,00
6574.0	2.0	Chorale du STIF	Navigavoce	Association	5 500,00
6574.0	3.0	Association du personnel du STIF	CREASTIF	Association	265 300,00
6574.0	4.0	« Qualité – Mobilité »	« Qualité – Mobilité »	Association	20 000,00
6574.0	5.0	Conseil et défense usagers tous modes de transport	FNAUT	Association	41 500,00
6574.0	6.0	Expérimentation de navettes autonomes	Kéolis	Entreprise	350 000,00
6574.0	7.0	Expérimentation de navettes autonomes	Autres personnes de droit privé	Autre personne de droit privé	650 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		327,00	0,00	327,00	130,10	148,12	278,22
Adjoint adm principal 1ère cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint adm principal 2ème cl	C	15,00	0,00	15,00	14,80	0,00	14,80
Adjoint adm territ	C B	40,00	0,00	40,00	33,40	2,00	35,40
Administrateur	A	6,00	0,00	6,00	1,00	5,00	6,00
Administrateur civil hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent comptable	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant	C B	15,00	0,00	15,00	0,00	13,40	13,40
Attaché Territorial	A	138,00	0,00	138,00	20,10	81,02	101,12
Attaché principal	A	32,00	0,00	32,00	5,70	25,20	30,90
Chargé de mission	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Chargé de projet	A	10,00	0,00	10,00	0,00	9,50	9,50
Chef de département	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Collaborateur de cabinet	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Directeur Territorial	A	4,00	0,00	4,00	3,90	0,00	3,90
Rédacteur	B	35,00	0,00	35,00	27,20	5,00	32,20
Rédacteur principal 1ère cl	B	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Rédacteur principal 2ème cl	B	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		111,00	0,00	111,00	61,00	48,10	109,10
Adjoint technique	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique princ 2è cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chargé d'études	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Chargé de projet	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Ingénieur	A	37,00	0,00	37,00	14,80	21,70	36,50
Ingénieur en chef	A	9,00	0,00	9,00	7,00	2,00	9,00
Ingénieur en chef hors classe	A	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Ingénieur principal	A	47,00	0,00	47,00	25,20	20,60	45,80
Technicien principal 2ème cl	B	5,00	0,00	5,00	4,00	0,80	4,80
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		438,00	0,00	438,00	191,10	196,22	387,32

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Adjoint adm territ	B	ADM	389.0	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint adm territ	C	ADM	342.0	0,00	3-2	CDD
Adjoint adm territ	C	ADM	347.0	0,00	3-2	CDD
Adjoint adm territ	C	ADM	347.0	0,00	3-2	CDD
Adjoint adm territ	C	ADM	347.0	0,00	3-2	CDD
Adjoint adm territ	C	ADM	347.0	0,00	3-2	CDD
Administrateur	A	ADM	655.0	0,00	3-3-2°	CDD
Administrateur	A	ADM	901.0	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur	A	ADM	966.0	0,00	3-3-2°	CDD
Administrateur	A	ADM	801.0	0,00	3-3-2°	CDD
Administrateur	A	ADM	801.0	0,00	3-3-2°	CDI
Agent comptable	A	ADM	2189	0,00	3-3-1°	CDD
Assistant	C	ADM	375	0,00	A	CDI
Assistant	B	ADM	552	0,00	A	CDI
Assistant	B	ADM	738	0,00	A	CDI
Assistant	C	ADM	478	0,00	A	CDI
Assistant	B	ADM	630	0,00	A	CDI
Assistant	B	ADM	658	0,00	A	CDI
Assistant	B	ADM	524	0,00	A	CDI
Assistant	B	ADM	723	0,00	A	CDI
Assistant	B	ADM	723	0,00	A	CDI
Assistant	B	ADM	738	0,00	A	CDI
Assistant	C	ADM	477	0,00	A	CDI
Assistant	B	ADM	723	0,00	A	CDI
Assistant	C	ADM	517	0,00	A	CDI
Assistant	B	ADM	723	0,00	A	CDI
Assistant	B	ADM	703	0,00	A	CDI
Attaché Territorial	A	ADM	423.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	483.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	625.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	625.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	500.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	759.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché Territorial	A	ADM	483.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché Territorial	A	ADM	423.0	0,00	3-3-2°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Index (8)	Euros		
Attaché Territorial	A	ADM	500.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	466.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	483.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	551.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	423.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	542.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	772.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché Territorial	A	ADM	483.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	434.0	0,00	3-2	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	542.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	625.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	483.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	625.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	625.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	423.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	466.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché Territorial	A	ADM	379.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	672.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	466.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	653.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	434.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	500.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	466.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	457.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	434.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	442.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	500.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	500.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché Territorial	A	ADM	625.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché Territorial	A	ADM	542.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	600.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	625.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché Territorial	A	ADM	379.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	512.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché Territorial	A	ADM	588.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	801.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché Territorial	A	ADM	466.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	457.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	442.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	625.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché Territorial	A	ADM	379.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	500.0	0,00	3-3-2°	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	966.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	616.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	504.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	712.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	966.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	821.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	864.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	759.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	660.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	759.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	830.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	653.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	616.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	712.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	616.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	572.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	916.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	821.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	712.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	572.0	0,00	3-3-2°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Index (8)	Euros		
Attaché principal	A	ADM	821.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	572.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	660.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	672.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	616.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	660.0	0,00	3-3-2°	CDD
Chargé d'études	A	TECH	733	0,00	A	CDI
Chargé de mission	A	ADM	1106	0,00	A	CDI
Chargé de mission	A	ADM	922	0,00	A	CDI
Chargé de projet	A	ADM	733	0,00	A	CDI
Chargé de projet	A	ADM	861	0,00	A	CDI
Chargé de projet	A	ADM	815	0,00	A	CDI
Chargé de projet	A	ADM	705	0,00	A	CDI
Chargé de projet	A	ADM	929	0,00	A	CDI
Chargé de projet	A	ADM	1106	0,00	A	CDI
Chargé de projet	A	ADM	1045	0,00	A	CDI
Chargé de projet	A	TECH	1106	0,00	A	CDI
Chargé de projet	A	TECH	884	0,00	A	CDI
Chargé de projet	A	ADM	858	0,00	A	CDI
Chargé de projet	A	ADM	815	0,00	A	CDI
Chargé de projet	A	ADM	956	0,00	A	CDI
Chargé de projet	A	ADM	1279	0,00	A	CDI
Chef de département	A	ADM	1164	0,00	A	CDI
Chef de département	A	ADM	1394	0,00	A	CDI
Directeur	A	ADM	1674	0,00	A	CDI
Directeur	A	OTR	B 3	0,00	3-3-2°	CDD
Directeur général adjoint des services	A	TECH	379.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	430.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	379.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	430.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	668.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	A	TECH	458.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	430.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	540.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	430.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	540.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	A	TECH	458.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	464.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	679.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	379.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	492.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	588.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	588.0	0,00	3-3-2°	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indexe (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Ingénieur	A	TECH	588.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	505.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	A	TECH	379.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	430.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	492.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur en chef	A	TECH	852.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur en chef	A	TECH	612.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	641.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	593.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	916.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	966.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	759.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	906.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	603.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	593.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	864.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	778.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	966.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	641.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	541.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	641.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	811.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	641.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	811.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	641.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	762.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	641.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	593.0	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	464.0	0,00	3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	374.0	0,00	3-3-2°	CDI
Rédacteur	B	ADM	497.0	0,00	3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	406.0	0,00	3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	406.0	0,00	3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	406.0	0,00	3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	406.0	0,00	3-2	CDD
Technicien principal 2ème cl	B	TECH	397.0	0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint adm territ	C	ADM	348.0	0,00	3-1	CDD
Adjoint adm territ	C	ADM	342.0	0,00	3-1	CDD
Adjoint adm territ	C	ADM	340.0	0,00	3-1	CDD
Adjoint adm territ	C	ADM	347.0	0,00	3-1	CDD
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché Territorial	A	ADM	434.0	0,00	3-1	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	379.0	0,00	3-1	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	434.0	0,00	3-1	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	712.0	0,00	3-1	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	434.0	0,00	3-1	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	379.0	0,00	3-1	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	379.0	0,00	3-1	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	600.0	0,00	3-1	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	434.0	0,00	3-1	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	434.0	0,00	3-1	CDD
Ingénieur	A	TECH	379.0	0,00	3-1	CDD
Ingénieur	A	TECH	464.0	0,00	3-1	CDD
Ingénieur	A	TECH	434.0	0,00	3-1	CDD
Ingénieur	A	TECH	434.0	0,00	3-1	CDD
Ingénieur	A	TECH	379.0	0,00	3-1	CDD
Rédacteur	A	ADM	381.0	0,00	3-1	CDD
Rédacteur	B	ADM	379.0	0,00	3-1	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
02/07/1991 - Concession	Indigo		Société anonyme	0,00
23/11/1994 - Concession	Eurolines		Société anonyme	0,00
13/12/2007 - Affermage	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT DE LA VILLE DE PARIS		Société d'économie mixte	903 440,30
11/02/2015 - Affermage	Athis cars		Société anonyme	3 176,00
05/10/2016 - Affermage	SETRA		Société anonyme	1 250,50
05/10/2016 - Affermage	STILE		Société anonyme	6 546,00
03/10/2017 - Concession	Kéolis		Société anonyme	13 739,00
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	CREASTIF		Association Loi 1901	265 300,00
-	Ecole Nationale des Ponts et Chaussées		Association Loi 1901	250 000,00
-	Kéolis		Société anonyme	350 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		189 590 000,00	I 189 590 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		91 590 000,00	91 590 000,00
1631	Emprunts obligataires	6 250 000,00	6 250 000,00
1641	Emprunts en euros	85 340 000,00	85 340 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		98 000 000,00	98 000 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	98 000 000,00	98 000 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	189 590 000,00	0,00	0,00	189 590 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		805 858 345,00	III 805 858 345,00
Ressources propres externes de l'année (a)		3 000 000,00	3 000 000,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	3 000 000,00	3 000 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		802 858 345,00	802 858 345,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	340 000 000,00	340 000 000,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	462 858 345,00	462 858 345,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	805 858 345,00	0,00	0,00	1 343 774,00	807 202 119,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	189 590 000,00
Ressources propres disponibles	IV	807 202 119,00
Solde	V = IV – II (8)	617 612 119,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

- (7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		D2

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Transports scolaires	Transports scolaires CSS 91			
Transports scolaires	Transports scolaires CSS 78			
Transports scolaires	Transports scolaires CSS 95			
Redevance d'accès	Redevance d'accès SNCF			
Infrastructures	Opérations d'infrastructures			
Immobilier, foncier	Location immeuble à usage commercial			
Etudes générales	Enquête générale de transport: EGT 2020			
Transports	Matériel roulant GPE			
Transports	Matériel roulant tramway			

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET		
		D3.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES		RECETTES			
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC	Contribution 2016 HT	2 193 189 522,04	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		2 193 189 522,04	Sous-total Fonctionnement		0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant	Effort propre de la Région (A – B)	(C)
Matériel	Fonds propres Subventions STIF Autres subventions	432 768 193,10		
Autres	Fonds propres Subventions STIF Autres subventions	357 265 289,05		
Sous-total Investissement		790 033 482,15		2 983 223 004,19

TOTAL DEPENSES	(A)	2 983 223 004,19	TOTAL RECETTES (B + C)	2 983 223 004,19
-----------------------	-----	-------------------------	-------------------------------	-------------------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D3.2

Volet 2 – Compte TER SNCF approuvé (1) par la collectivité (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	806 000 000,00
Produits annexes au trafic	11 000 000,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	53 000 000,00
Produits hors trafic	32 000 000,00
Total chiffre d'affaires	1 974 000 000,00
Versements des Collectivités	1 974 000 000,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	2 876 000 000,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	750 000 000,00
Impôts, taxes et versements assimilés	113 000 000,00
Total charges d'exploitation courante	863 000 000,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	345 000 000,00
Traction trains, conduite et logistique	347 000 000,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	82 250 000,00
Energie de traction diesel	2 500 000,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	-3 000 000,00
Prestations trains	72 000 000,00
Contribution de service Activité Gare	549 000 000,00
Transport en service	69 000 000,00
Total facturations majeures	1 463 750 000,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	442 000 000,00

	Total facturations internes	442 000 000,00
	TOTAL CHARGES (2)	2 768 750 000,00
Contributions aux ECE		0,00
	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	107 250 000,00
Dotations aux amortissements		43 000 000,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation		0,00
Variation des provisions/transfert de charges		0,00
Autres produits et charges de gestion courante		0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres		43 000 000,00
	RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	64 250 000,00
Résultat financier		-80 000 000,00
	RESULTAT COURANT (5)	-15 750 000,00
Résultat exceptionnel		0,00
	RESULTAT NET (6)	-15 750 000,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat exceptionnel.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Directeur Général

A Paris le 13 décembre 2017,

Le Directeur Général



Délibéré par le Conseil réuni en séance

Nombre d'administrateurs présents : 25

Nombre de suffrages exprimés 24

VOTES / Pour : 15

Abstention

Contre 9

NPPV

Date de convocation :

A Paris le 1er décembre 2017

Les membres du syndicat :

La Présidente du Conseil du STIF

Valérie PECRESSE



Transmis au Préfet le 13 décembre 2017

Conseil d'administration

du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Séance du 13 décembre 2017

Délibération n°2017/822

MAJORATION DES TARIFS DE LA TICPE POUR L'ANNEE 2018

Le conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 et suivants et R 1241-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptables applicables au Ile-de-France Mobilités (INTB0500872A) ;
- VU** la délibération n°2017/613 du Conseil d'Ile-de-France Mobilités approuvant le règlement budgétaire et financier d'Ile-de-France Mobilités ;
- VU** la délibération n°2017/433 approuvant le cadre budgétaire et comptable M57 ;
- VU** l'article 265 A ter du code des douanes ;
- VU** la délibération n°2016/302 du 13 juillet 2016 portant délégation d'attribution du conseil au directeur général ;
- VU** le rapport n°2017/820 et 822 ;
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : la majoration des tarifs de la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques prévue à l'article 265 A ter du code des douanes est fixée à compter du 1er janvier 2018 :

- à 1,02 € par hectolitre pour les supercarburants mentionnés aux indices d'identification 11 et 11 ter du tableau B du 1 de l'article 265 du code des Douanes ;
- et à 1,89 € par hectolitre pour le gazole mentionné à l'indice d'identification 22 du même tableau B.

ARTICLE 2 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs d'Ile-de-France Mobilités.

La présidente du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Valérie PÉCRESE



Séance du 13 décembre 2017

Délibération n° 2017/821

REVISION DU TARIF AMETHYSTE 94 /1-5

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** la délibération du conseil du 6 juillet 1989 relative à la carte Améthyste Gratuité ;
- VU** la délibération du conseil du 6 juillet 1989 relative à la carte Améthyste ½ Tarif ;
- VU** la délibération du conseil du 6 juillet 1989 relative à la carte Rubis ;
- VU** la délibération 2011/029 du 9 février 2011 relative à la réforme des titres attribués par les départements aux personnes âgées et handicapées sous conditions de ressources ;
- VU** la délibération 2012/0145 du 6 juin 2012 relative au prix de cession des forfaits Améthyste ;
- VU** la délibération 2013/0493 du 11 décembre 2013 relative au prix de cession des forfaits Améthyste ;
- VU** la délibération 2017/0615 relative au renouvellement des conventions relatives à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste ;
- VU** le rapport n° 2017/821 ;
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 7 décembre 2017 ;

CONSIDERANT que le périmètre des bénéficiaires du forfait Améthyste va être élargi en expérimentation aux retraités imposables de plus de 65 ans ;

CONSIDERANT que le tarif pour le forfait Améthyste pour les retraités non imposables dans le Val-de-Marne toutes zones est à 459,60€ en 2017 et que l'estimation de la consommation annuelle en titres de transports des retraités qui bénéficieraient du dispositif dans le Val-de-Marne est estimée par le Syndicat des Transports d'Île-de-France à 650€ au jour de la délibération ;

CONSIDERANT que la moyenne pondérée des valorisations susmentionnées est de 480 € ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE1 : Le tarif du forfait Améthyste 94 / 1-5 est fixé, à compter du 1er janvier 2018, à 480 € aux conditions économiques du 1/1/2018.

La valeur, aux conditions économiques du 1/1/2018, du tarif du forfait Améthyste 94 / 1-5 au 1^{er} janvier 2019 sera déterminée par le mécanisme de révision détaillé dans l'annexe jointe à la présente délibération.

La valeur, aux conditions économiques du 1/1/2018, du tarif du forfait Améthyste 94 / 1-5 au 1^{er} janvier 2020 sera déterminée par le mécanisme de révision détaillé dans l'annexe jointe à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Un bilan de la mise en œuvre de l'ouverture d'Améthyste 1-5 aux personnes retraitées de plus de 65 ans imposables dans le Val de Marne sera présenté au Conseil au cours du 2^e semestre 2018 et au cours du 2^e semestre 2019.

ARTICLE 3 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSÉ

Séance du 13 décembre 2017

Annexe à la délibération n° 2017/821

Mécanisme de révision du tarif Améthyste 94 /1-5 en 2019 et 2020

1)

Principes généraux sur la valorisation de la mobilité et l'actualisation des montants.

Le mécanisme de révision du tarif se fonde sur la valorisation de la mobilité des bénéficiaires Améthyste, établie à partir de l'exploitation des données de validation. Les parcours bus, métro et ferrés, reconstitués à partir des données de validation, sont valorisés sur les principes suivants :

- Les parcours bus/tram et métro sont valorisés au prix du t+ carnet.
- Les parcours ferrés sont valorisés au prix des billets origine-destination en carnet.
- La dépense par individu par mois est plafonnée au prix du Navigo mois toutes zones.

Cela est réalisé par un algorithme qui valorise les parcours sur la base des tarifs au 1/9/2015.

Ces valeurs sont ramenées aux conditions économiques du 1/1/2018 par une évolution de 4,63 %. Cela correspond à la moyenne de l'évolution du tarif des tickets t+ en carnet entre le 1/9/15 et le 1/1/18, affectée d'une pondération de 70%, et l'évolution du tarif des billets origine-destination entre le 1/9/15 et le 1/1/18, affectée d'une pondération de 30% ; cette pondération est cohérente avec les éléments connus sur la répartition des parcours des utilisateurs d'Améthyste 1-5 selon les modes utilisés.

2) Mécanisme de révision pour déterminer le tarif d'Améthyste 94 / 1-5 au 1/1/19.

2.1) Calcul de la mobilité mensuelle par individu des bénéficiaires « historiques » sur le 1^{er} semestre 2017, notée Mbh_{s1-17} :

$$Mbh_{s1-17} = Vbh_{s1-17} / Nbh_{s1-17}$$

Où

- Nbh_{s1-17} est le nombre de mensualités Améthyste 94 délivrées au 1^{er} semestre 2017.
- Vbh_{s1-17} est la valeur de la mobilité de l'ensemble des utilisateurs d'Améthyste 94 sur le 1^{er} semestre 2017.

2.2) Calcul de la mobilité mensuelle par individu des nouveaux bénéficiaires sur le 1^{er} semestre 2018, notée Mnb_{s1-18} :

$$Mnb_{s1-18} = (Vb_{s1-18} - Nbh_{s1-18} \times M bh_{s1-17}) / Nnb_{s1-18}$$

Où

- Nbh_{s1-18} est le nombre de mensualités Améthyste 94 attribuables aux bénéficiaires « historiques », délivrées au 1^{er} semestre 2018.
- Nnb_{s1-18} est le nombre de mensualités Améthyste 94 attribuables aux nouveaux bénéficiaires, délivrées au 1^{er} semestre 2018.
- Vb_{s1-18} est la valeur de la mobilité de l'ensemble des utilisateurs d'Améthyste 94 sur le 1^{er} semestre 2018.

2.3) Valeur en 2019 du tarif Améthyste 94/1-5, aux conditions économiques du 1/1/2018:

$$\frac{459,36 \text{ €} \times \text{Nbh}_{06-18} + (16 \times \text{Mnb}_{s1-18} \times 1,0463 \times \text{Nnb}_{06-18})}{[\text{Nbh}_{06-18} + (4/3) \times \text{Nnb}_{06-18}]}$$

Où Nnb_{06-18} et Nbh_{06-18} sont, respectivement, les volumes des nouveaux bénéficiaires et des bénéficiaires historiques en juin 2018.

3) Mécanisme de révision pour déterminer le tarif d'Améthyste 94 / 1-5 au 1/1/20.

La mobilité mensuelle par individu des bénéficiaires « historiques » sur le 1^{er} semestre 2017, notée Mbh_{s1-17} , est calculée comme indiqué au 2.1 ci-dessus.

3.1) Calcul de la mobilité mensuelle par individu des nouveaux bénéficiaires sur le 1^{er} semestre 2019, notée Mnb_{s1-19} :

$$\text{Mnb}_{s1-19} = (\text{Vb}_{s1-19} - \text{Nbh}_{s1-19} \times \text{Mbh}_{s1-17}) / \text{Nnb}_{s1-19}$$

Où

- Nbh_{s1-19} est le nombre de mensualités Améthyste 94 attribuables aux bénéficiaires « historiques », délivrées au 1^{er} semestre 2019.
- Nnb_{s1-19} est le nombre de mensualités Améthyste 94 attribuables aux nouveaux bénéficiaires, délivrées au 1^{er} semestre 2019.
- Vb_{s1-19} est la valeur de la mobilité de l'ensemble des utilisateurs d'Améthyste 94 sur le 1^{er} semestre 2019.

3.2) Réestimation de la perte de recettes générée par l'arrivée des nouveaux bénéficiaires sur Améthyste 94/1-5, notée PR2 :

$$\text{PR2} = (\text{Mnb}_{s1-19} \times 12) \times \text{Nnb}_{06-19}$$

Où Nnb_{06-19} est le volume des nouveaux bénéficiaires en juin 2019 et Mnb_{s1-19} est la mobilité mensuelle par individu des nouveaux bénéficiaires sur le 1^{er} semestre 2019.

3.3) Valeur à partir de 2020 du tarif Améthyste 94/1-5, aux conditions économiques du 1/1/2018:

$$\frac{459,36 \text{ €} \times \text{Nbh}_{06-19} + (12 \times \text{Mnb}_{s1-19} \times 1,0463 \times \text{Nnb}_{06-19})}{[\text{Nbh}_{06-19} + \text{Nnb}_{06-19}]}$$

Où Nnb_{06-19} et Nbh_{06-19} sont, respectivement, les volumes des nouveaux bénéficiaires et des bénéficiaires historiques en juin 2019.



Séance du 13 décembre 2017

Délibération n°2017/832

OFFRE DE TRANSPORT DU RER D
SERVICE ANNUEL 2019

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** la délibération 2017/004 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 11 janvier 2017
- VU** la délibération 2017/232 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 30 mai 2017
- VU** la délibération 2017/383 du Conseil Régional de la Région Île-de-France du 20 septembre 2017
- VU** le rapport n°2017/832 ;
- VU** le comité de ligne D organisé le 5 décembre 2017 ;
- VU** les avis de la commission d'offre de transport et de la commission économique et tarifaire en date du 7 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que la SNCF a réalisé les études d'amélioration du projet de desserte du RER D pour le SA2019 demandées lors du Conseil du 11 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT que la SNCF a bien conduit un travail de co-construction du projet de nouvelle desserte du RER D pour le SA2019 afin d'améliorer le projet sur la base des demandes des parties prenantes ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : approuve la nouvelle offre du RER D pour le SA2019 ;

Article 2 : demande à la SNCF de réserver auprès de SNCF Réseau les sillons correspondant à cette nouvelle offre du RER D ;

Article 3 : demande à la SNCF d'améliorer sans attendre le SA2019 les conditions d'exploitation de la ligne D ;

Article 4 : mandate le directeur général pour l'intégration des engagements de ponctualité de la SNCF par avenant au contrat conclu entre SNCF et Île-de-France Mobilités, d'ici le 1^{er} semestre 2018, à savoir :

- Au moins 90% de ponctualité sur l'ensemble de la ligne D,
- Au moins 95% de ponctualité sur les lignes de l'Etoile de Corbeil à compter de la mise en service des Regio2N sur les navettes de l'Etoile de Corbeil
- Au moins 97,5% de trains arrivant à leur terminus sur l'Etoile de Corbeil à compter de la mise en service des Regio2N sur les navettes de l'Etoile de Corbeil.

Article 5 : demande à la SNCF de proposer, de mettre en place et de suivre un indicateur permettant de mesurer le taux de correspondances réalisées respectivement à Juvisy, Viry et Corbeil, afin de pouvoir vérifier le respect des temps de correspondance et de l'enchaînement des trains ;

Article 6 : demande à la SNCF de suivre en particulier la production :

- en période de pointe du matin des trains de renfort et des trains rapides entre Melun et Paris, et des trains origine Combs-la-Ville,
- en période de pointe du soir des trains rapides terminus Melun ;

Article 7 : demande à la SNCF de procéder à un retour d'expérience complet de la nouvelle grille au cours du 1^{er} semestre 2019, à la fin de l'année 2019 et au 1^{er} semestre 2020 afin de rendre compte du respect de ses engagements ;

Article 8 : demande à la SNCF de déployer les moyens utiles au cours de l'année 2018 pour l'accompagnement et l'information des collectivités et des voyageurs dont les conditions de déplacement vont évoluer avec la mise en service du SA2019 en décembre 2018 ;

Article 9 : approuve les renforts d'offre issus de la co-construction, à savoir :

- l'ajout d'un train le matin entre Corbeil et Villiers, au départ à Corbeil 9h19 (9h58 à Maisons-Alfort) ;
- l'ajout d'un train en fin d'après-midi entre Villiers et Corbeil, au départ de Villiers à 15h55 (16h31 à Maisons-Alfort) ;
- Prolongement systématique en période de pointe des trains actuellement origine / terminus à La Ferté Alais ;
- Ajout d'un train Juvisy-Malesherbes, au départ de Juvisy à 17h25, en correspondance avec le train en provenance de Paris à 16h55, pour élargir d'une heure la période de pointe du soir ;
- Ajout d'un train Juvisy-Malesherbes, au départ de Juvisy à 20h25 en correspondance avec le train en provenance de Paris à 19h55, pour permettre une transition entre la période de pointe du soir et l'extrême soirée ;
- Ajout d'un train Juvisy-Malesherbes, au départ de Juvisy à 22h49 en correspondance avec le train en provenance de Paris à 22h16, pour permettre une extension d'une heure de l'amplitude de soirée.

Article 10 : mandate le directeur général pour négocier avec la SNCF les coûts d'exploitation associés à la nouvelle offre prévue au SA 2019, aux évolutions de dessertes mentionnées à l'article 9 et aux services associés ;

Article 11 : demande à la SNCF d'étudier d'ici février 2018 un renforcement de la grille du week-end notamment du dimanche et d'en préciser les conditions techniques et financières de mise en œuvre ;

Demande à la SNCF d'étudier d'ici février 2018 l'opportunité de renforcer l'offre en période d'heures creuses en particulier entre Juvisy et Malesherbes, et d'en préciser les conditions techniques et financières.

Article 12 : demande à la SNCF d'étudier d'ici fin février 2018 l'optimisation de l'offre durant les vacances d'été, et de lui exposer les conditions techniques et financières d'un éventuel renforcement ;

Article 13 : mandate le directeur général pour soumettre à l'approbation du Conseil de mi-2018 les évolutions d'offre bus dans le sud Essonne en lien avec le SA2019, qui devront être mises en œuvre en décembre 2018, concomitamment au lancement de la nouvelle offre sur le RER D ;

Article 14 : demande à la SNCF d'étudier les moyens à déployer pour renforcer la sûreté sur la ligne D, en particulier au niveau des gares de correspondances de Juvisy, Viry et Corbeil, et d'en exposer les conditions financières ;

Article 15 : demande à l'Etat et à la Région Ile de France de rédiger dans les meilleurs délais une convention de financement d'un montant de 1,25 M€ pour l'extension de l'abri filant du quai B en gare de Juvisy. Il est demandé à la SNCF de prendre toute mesure pour rendre concomitantes la réalisation de ces aménagements et la mise en service de la nouvelle offre.

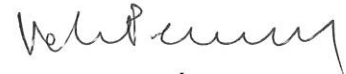
Article 16 : demande à l'Etat et à la Région Ile-de-France de rédiger dans les meilleurs délais une convention de financement pour une révision du Schéma directeur de la ligne D, en lien avec le Schéma directeur de la ligne R, permettant, sur la base du besoin voyageurs issu des prévisions de trafics à long terme, de définir le programme technique et les conditions de réalisation (programme, coût, planning) des aménagements pour :

- la création d'une 3ème mission au quart d'heure sur la branche Melun en lien avec le déploiement des nouveaux systèmes Nexteo et ATS+ IdF et du futur matériel roulant RER NG,
- la possibilité du maintien des liaisons de renfort Sénart introduites au SA2019,
- la possibilité de création d'une liaison Paris-Malesherbes, notamment en période de pointe du matin et du soir, par le prolongement des navettes Juvisy-Malesherbes introduites au SA2019, en lien avec les études d'AVP en cours pour un montant de 8M€ portant notamment sur la réalisation d'un terrier en avant-gare de Bercy, dont les conclusions attendues pour fin 2019 permettront de préciser la consistance et le montant du projet dans la perspective de la phase travaux ;
- l'établissement d'une vision de la desserte à long terme du réseau des lignes D et R, en lien avec les Autorités Organisatrices de Transports limitrophes à la Région Île-de-France et les services ferroviaires sollicitant les mêmes infrastructures que les lignes D et R.

Article 17 : demande à la SNCF d'étudier les conditions techniques d'amélioration des passages à niveau sur les branches de l'Etoile de Corbeil ;

Article 18 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs d'Île-de-France Mobilités.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/833

ADAPTATION DES GARES DE CORBEIL-ESSONNES, VIRY- CHATILLON ET JUVISY SUITE A LA REFONTE D'OFFRE SA 2019 SUR LA LIGNE D

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** la décision n°7346 du 7 décembre 2001 ;
- VU** le rapport n°2017/833 ;
- VU** les avis de la commission d'offre de transport et de la commission économique et tarifaire en date du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : attribue une subvention de 2 938 000 € HT à SNCF pour l'adaptation des gares de Corbeil-Essonnes, Viry-Châtillon et Juvisy pour l'offre SA 2019, correspondant à un taux de participation du Syndicat des transports d'Île-de-France de 70% du coût des travaux ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer la convention de financement de cette opération ainsi que ses annexes.

ARTICLE 3 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSÉ



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/834

**AVENANT N°2
AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU GOËLYS**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/185 du 22 mars 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Keolis CIF ;
- VU** le rapport général n° 2017/834 à 871 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°2 pour le réseau Goëlys ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise Keolis CIF ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/835

**AVENANT N°3
AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
AVENANT N°1 A LA CONVENTION PARTENARIALE
RESEAU VERSAILLES GRAND PARC (012-027)**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/033 du 26 janvier 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Île-de-France et les entreprises Keolis Versailles, Keolis Yvelines, Stavo, Cars Hourtoule, Cars Jouquin et Savac ;
- VU** la délibération n°2017/524 du 28 juin 2017 approuvant l'avenant n°2 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Île-de-France et les entreprises Stavo et Cars Hourtoule ;
- VU** la délibération n°2017/392 du 28 juin 2017 approuvant la convention partenariale entre le Syndicat des Transports d'Île-de-France, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et les entreprises Keolis Versailles, Keolis Yvelines, Stavo, Cars Hourtoule, Cars Jouquin et Savac ;
- VU** le rapport général n° 2017/834 à 871 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°3 au contrat d'exploitation de type 3 avec les entreprises Stavo et Cars Hourtoule pour le réseau Versailles Grand Parc ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : approuve l'avenant n°1 la convention partenariale pour le réseau Versailles Grand Parc avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et les entreprises Keolis Versailles, Keolis Yvelines, Savac, Cars Jouquin, Cars Hourtoule et STAVO ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 3 : autorise le directeur général à signer ledit avenant n°3 au contrat d'exploitation de type 3 ;

ARTICLE 4 : autorise le directeur général à signer ledit avenant n°1 à la convention partenariale et ses annexes ;

ARTICLE 5 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/836

**AVENANT N°2
AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU VALBUS ELARGI (003-014-038)**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/244 du 30 mai 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Cars Rose ;
- VU** le rapport général n° 2017/834 à 871 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°2 pour le réseau Valbus élargi ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise Cars Rose ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/837

**AVENANT N°3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3 –
AVENANT N°1 A LA CONVENTION PARTENARIALE**

RESEAU 023-015 PLAINE DE VERSAILLES

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/246 du 30 mai 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Transdev Île-de-France établissements d'Ecquevilly et de Houdan et Transdev CSO ;
- VU** la délibération n°2017/671 du 3 octobre 2017 approuvant l'avenant N°2 entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Transdev Île-de-France établissements d'Ecquevilly et de Houdan et Transdev CSO ;
- VU** la délibération n°2017/191 du 22 mars 2017 approuvant la convention partenariale entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, la communauté de communes Gally Mauldre, la commune de Jouars-Pontchartrain, la communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines, le Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la Région de Rambouillet et les entreprises Transdev Île-de-France établissements d'Ecquevilly et de Houdan, Transdev CSO, Cars Hourtoule et STAVO ;
- VU** le rapport général n° 2017/834 à 871 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°3 au contrat d'exploitation pour le réseau Plaine de Versailles (003-023-015) ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : approuve l'avenant n°1 à la convention partenariale pour le réseau Plaine de Versailles ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 3 : autorise le directeur général à signer l'avenant n°3 au contrat d'exploitation et ses annexes avec les entreprises Transdev Île-de-France établissements d'Ecquevilly et de Houdan, et Transdev CSO ;

ARTICLE 4 : autorise le directeur général à signer l'avenant n°1 à la convention partenariale et ses annexes avec la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, la communauté de communes Gally Mauldre, la commune de Jouars-Pontchartrain, la communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines, le Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la Région de Rambouillet et les entreprises Transdev Île-de-France établissements d'Ecquevilly et de Houdan, et Transdev CSO ; Cars Hourtoule et STAVO ;

ARTICLE 5 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/838

AVENANT N°3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3 – 023-027 – PLAINE DE VERSAILLES

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/044 du 26 janvier 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Île-de-France et les entreprises Cars Hourtoule et STAVO ;
- VU** la délibération n°2017/352 du 28 juin 2017 approuvant l'avenant N°2 entre le Syndicat des Transports d'Île-de-France et les entreprises Cars Hourtoule et STAVO ;
- VU** le rapport général n° 2017/834 à 871 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°3 pour le réseau Plaine de Versailles (023-027) ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec les entreprises Cars Hourtoule et STAVO ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSÉ



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/839

**AVENANT N°4 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU LA BASSEE**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/083 du 26 janvier 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Île-de-France et l'entreprise Cars Moreau ;
- VU** la délibération n°2017/000 du 28 juin 2017 approuvant l'avenant 2 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Île-de-France et l'entreprise Cars Moreau ;
- VU** la délibération n°2017/701 du 3 octobre 2017 approuvant l'avenant 3 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Île-de-France et l'entreprise Cars Moreau ;
- VU** le rapport général n° 2017/834 à 871 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°4 au contrat d'exploitation pour le réseau la Bassée ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise Cars Moreau ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSÉ



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/840

**AVENANT N°2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
ET AVENANT N°1 A LA CONVENTION PARTENARIALE
RESEAU EST SEINE-ET-MARNE ET MONTOIS**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/251 du 30 mai 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Procars ;
- VU** la délibération n°2017/049 du 26 janvier 2017 approuvant la convention partenariale entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, la Communauté de communes du Provinois, la commune de Nangis et l'entreprise Procars ;
- VU** le rapport général n° 2017/834 à 871 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°2 au contrat d'exploitation pour le réseau Est- Seine-et-Marne et Montois ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : approuve l'avenant n°1 à la convention partenariale pour le réseau Est- Seine-et-Marne et Montois ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 3 : autorise le directeur général à signer l'avenant n°2 au contrat d'exploitation et ses annexes avec l'entreprise Procars ;

ARTICLE 4 : autorise le directeur général à signer l'avenant n°1 à la convention partenariale et ses annexes avec la Communauté de communes du Provinois, la commune de Nangis, le Département de Seine-et-Marne et l'entreprise Procars ;

ARTICLE 5 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/841

**AVENANT N°2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU TAM LIMAY**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/087 du 26 janvier 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Île-de-France et les entreprises TVM et CTVM ;
- VU** le rapport général n° 2017/834 à 871 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°2 pour le réseau TAM Limay ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec les entreprises TVM et CTVM ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/842

**AVENANT N°2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
AVEC LES ENTREPRISES CARS D'ORSAY-T.I.P.S.**

**AVENANT N°2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
AVEC L'ENTREPRISE SAVAC**

RESEAU LES ULIS-MASSY-SACLAY

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/369 du 28 juin 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Cars d'Orsay et T.I.P.S ;
- VU** la délibération n°2017/051 du 26 janvier 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise SAVAC ;
- VU** la décision n°2017/0815 du 8 novembre 2017 autorisant l'exploitation provisoire de la ligne 269-269-002 du contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise T.I.P.S ;
- VU** le rapport général n° 2017/834 à 871 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve les avenants n°2 aux contrats d'exploitation pour le réseau Les Ulis-Massy-Saclay ainsi que l'ensemble de leurs annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer lesdits avenants n°2 aux contrats d'exploitation et ses annexes avec les entreprises Cars d'Orsay, T.I.P.S et SAVAC ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/843

AVENANT N°2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3

RESEAU SEINE SENART BUS (003-060-021)

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/054 du 26 janvier 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Keolis Seine Sénart ;
- VU** le rapport général n° 2017/834 à 871 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°2 au contrat d'exploitation de type 3 avec l'entreprise Keolis Seine Sénart pour le réseau Seine Sénart Bus ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/844

AVENANT N°2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3

RESEAU DOURDANNAIS (003-061-068)

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/289 du 30 mai 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Ormont Transport ;
- VU** le rapport général n° 2017/834 à 871 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°2 pour le réseau DOURDANNAIS ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise Ormont Transport ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/845

**AVENANT N°3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU SIT'BUS-STIGO**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/528 du 30 mai 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise N4 Mobilités ;
- VU** la délibération n°2017/673 du 3 octobre 2017 approuvant l'avenant N°2 entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise N4 Mobilités ;
- VU** le rapport général n° 2017/834 à 871 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°3 pour le réseau Sit'bus-Stigo ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise N4 Mobilités ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSÉ



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/846

**AVENANT N°2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU VAL D'ESSONNE 081-010**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/261 du 30 mai 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Transdev Ile-de-France Etablissement de Brétigny sur Orge et Transdev CEA Transport ;
- VU** le rapport général n° 2017/834 à 871 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°2 pour le réseau Val d'Essonne ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec les entreprises Transdev Ile-de-France Etablissement de Brétigny sur Orge et Transdev CEA Transport ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/847

**AVENANT N°2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU ARPAJONNAIS (003-083-068)**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/066 du 26 janvier 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le STIF et les entreprises Ormont Transport et Transport Daniel Meyer ;
- VU** le rapport général n° 2017/834 à 871 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°2 pour le réseau Arpajonnais ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec les entreprises Ormont Transport et Transport Daniel Meyer ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESE



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/848

**AVENANT N°2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU VAL D'YERRES**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/262 du 30 mai 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise STRAV ;
- VU** le rapport général n° 2017/834 à 871 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°2 pour le réseau Val d'Yerres ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise STRAV ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSÉ



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/849

**AVENANT N°3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
AVENANT N°2 A LA CONVENTION PARTENARIALE**

RESEAU EXPRESS 34-46-20

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/287 du 30 mai 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Transdev Ile de France Etablissement de Nemours, de Vulaines et TVF ;
- VU** la délibération n°2017/534 du 28 juin 2017 approuvant la convention partenariale entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et le Département de Seine et Marne et les entreprises Transdev Etablissement de Nemours, de Vulaines et TVF ;
- VU** la délibération n°2017/677 du 03 octobre 2017 approuvant l'avenant n°1 à la convention partenariale et l'avenant n°2 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et le Département de Seine et Marne et les entreprises Transdev Etablissement de Nemours, de Vulaines et TVF ;
- VU** le rapport général n° 2017/834 à 871 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°3 au contrat d'exploitation pour le réseau Express 20-34-46 ainsi que l'ensemble de leurs annexes ;

ARTICLE 2 : approuve l'avenant n°2 à la convention partenariale pour le réseau Express 20-34-46 ainsi que l'ensemble de leurs annexes ;

ARTICLE 3 : autorise le directeur général à signer l'avenant n°3 au contrat d'exploitation et ses annexes avec les entreprises Transdev Etablissement de Nemours, de Vulaines et TVF ;

ARTICLE 4 : autorise le directeur général à signer l'avenant n°2 à la convention partenariale et ses annexes avec le Département de Seine et Marne et les entreprises Transdev Etablissement de Nemours, de Vulaines et TVF ;

ARTICLE 5 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/850

**AVENANT N°3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU ARLEQUIN PLATEAU BRIARD – 003-095-040**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/280 du 30 mai 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Transdev SETRA, N4 Mobilités, Darche-Gros et Transdev Etablissement de Saint Fargeau Ponthierry ;
- VU** la délibération n°2017/707 du 03 octobre 2017 approuvant l'avenant n°2 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Transdev SETRA, N4 Mobilités, Darche-Gros et Transdev Etablissement de Saint Fargeau Ponthierry ;
- VU** le rapport général n° 2017/834 à 871 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°3 au contrat d'exploitation pour le réseau Arlequin ainsi que l'ensemble de leurs annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer l'avenant n°3 au contrat d'exploitation et ses annexes avec les entreprises Transdev SETRA, N4 Mobilités, Darche-Gros et Transdev Etablissement de Saint-Fargeau-Ponthierry ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/851

AVENANT N°2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3

RESEAU EXPRESS SUD IDF

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/067 du 26 janvier 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Transports Daniel Meyer ;
- VU** le rapport général n° 2017/834 à 871 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°2 pour le réseau Express Sud IDF ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise Transports Daniel Meyer ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France


Valérie PÉCRESE



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/852

AVENANT N°2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3

RESEAU ORGEBUS-GENOVBUS (003-099-010)

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/288 du 30 mai 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Île-de-France et les entreprises Transdev Brétigny et CEAT ;
- VU** le rapport général n° 2017/834 à 871 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°2 au contrat d'exploitation de type 3 avec les entreprises Transdev Brétigny et CEAT ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE



Séance du 13 décembre 2017

Délibération N° 2017/853

AVENANT N°3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU CENTRE ESSONNE (003-104-400)

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/075 du 26 janvier 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise TICE ;
- VU** la délibération n°2017/353 du 28 juin 2017 approuvant l'avenant n°2 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise TICE ;
- VU** le rapport général n° 2017/834 à 871 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 7 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°3 au contrat d'exploitation de type 3 avec l'entreprise TICE ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE